REVUE BELGE

DE

NUMISMATIQUE,

PUBLIÉE

SOUS LES AUSPICES DE LA SOCIÉTÉ ROYALE DE NUMISMATIQUE.

1882.

TRENTE-HUITIÈME ANNÉE.

BRUXELLES,

LIBRAIRIE POLYTECHNIQUE BELGE DE DECQ ET DUHENT,

9, RUE DE LA MADELEINE.

1882

REVUE BELGE

DE

NUMISMATIQUE.

TROUVAILLE D'HOSTUN (DROME)

QUELQUES OBSERVATIONS NÉES DE L'EXAMEN DES MÉDAILLES QUI LA COMPOSENT.

PLANCHES I A IV, Nos 1-71.

A Monsieur le général COCHETEUX, *vice-président de la Société belge de numismatique.*

MONSIEUR ET HONORABLE CONFRÈRE,

Cette lettre devait être adressée à M. de Saulcy..... La Mort,

— Pallida Mors æquo pulsat pede pauperum tabernas
Regumque turres.... —

en a décidé autrement en nous enlevant, le 4 novembre dernier, notre maître à tous.

Trois mois avant, j'assistais à l'assemblée générale annuelle de la Société belge de numismatique, et là, sur la pensée exprimée par vous, contre l'opinion longtemps admise (1), que les monnaies gauloises à la légende

(1) Bouteroue est le premier qui ait soutenu l'attribution de ces médailles à Tournay (Belgique); puis, vinrent Combrouse, Duchalais, l'abbé Ghesquière, Lambert, Lelewel, le cte de Renesse-Breidbach, M. J. de Witte et, en dernier lieu, le cte de Nédonchel, dans la *Revue*

DVRNACOS n'appartiennent pas à Tournay, mais bien au sud-est de la France, j'ajoutai quelques preuves de plus à celles que vous aviez vous-même avancées, en vous entretenant quelques minutes des trouvailles méridionales dans lesquelles ces espèces se rencontrent si fréquemment. Chez nous pourtant, dans les départements de l'Isère et de la Drôme, les dépôts que l'on découvre sont moins riches sous ce rapport que ceux des rives ou des contrées voisines de la Durance; mais, en compensation, nos pièces nationales s'y trouvent presque toujours assosiées aux monnaies des Volks-Arécomiques et d'autres peuples du Midi. Vous connaissez le trésor de Moirans décrit par moi en novembre 1879 (1). Permettez-moi de vous adresser à vous-même, *par héritage* et par reconnaissance, la lettre que, sur son consentement empressé, j'avais destinée à M. de Saulcy (2) et pour laquelle, dans l'assem-

belge (2e série, t. IV, p. 169, et, année 1865, pp. 285 et suiv.). Mais, dès 1866, M. de Witte (*Rev. Belg.*, 4e série, t. IV, p. 334) se rangea sans réserve à l'opinion de M. de Saulcy, qui, le premier, les avait restituées au Midi de la France.

(1) *Découvertes de médailles gauloises à Moirans* (Isère), etc.; Grenoble, Dupont, 1879.

(2) Un de ses biographes a fait paraître dans la *Revue Belge* une notice nécrologique dans laquelle il nous apprend que « Louis-Félicien-Joseph Caignart, baron de Saulcy, est né à Lille, le 19 mars 1807, d'une très-ancienne famille de la Flandre. » Je n'ai aucun motif de douter de l'exactitude de ces renseignements sur l'origine et la naissance de M. de Saulcy. Cependant, au nom de la patrie delphinale, il me sera permis de le revendiquer comme nôtre. M. de Saulcy est né à Lille, il est vrai, comme les frères Champollion sont nés à Figeac, comme Louis-Joseph Vicat est né à Nevers. Comme eux, il aurait aussi bien pu venir au monde à Turin, à Marseille ou à Rome, les exigences de la vie mili-

blée générale du 3 juillet, vous m'avez si gracieusement offert l'hospitalité de la *Revue*.

taire ne permettant pas à une femme, obligée de suivre son mari, de donner le jour à ses enfants là où cela pourrait le mieux lui convenir.... C'était le cas de Mme de Saulcy, son mari étant caissier à la Direction d'artillerie.

En deux mots, voici sur quoi je me fonde pour cette revendication légitime.

Le grand-père de M. de Saulcy était capitaine d'artillerie. Il avait épousé Mlle Françoise-Marguerite Bocon de la Merlière, de Saint-Marcellin (Isère). Son fils, M. Félicien-Marie-Joseph Caignart de Saulcy, né dans la même localité en 1774, se maria à Grenoble, où il était caissier à la Direction d'artillerie, avec Mlle Marie-Rose-Suzanne Liaubon, née à Nîmes, où son père était commerçant, mais d'une mère grenobloise, Mlle Rose Alphand. Il en eut deux fils : Mrs Ernest-Marie-Joseph Caignart de Saulcy, né à Lyon en 1803, et *Louis-Félicien-Joseph Caignart de Saulcy*, né à Lille en 1807.

Comme on le voit, pour lui comme pour son frère aîné, le lieu de leur naissance ne fut déterminé que par les hasards imprévus de la destinée paternelle. Un Français né à l'étranger ou pendant un voyage maritime restant français, je ne vois pas pourquoi notre regretté numismate, né à Lille, *en passant*, ne resterait pas grenoblois, ou dauphinois tout ou moins. Le grand-père de M. de Saulcy a été enterré à Grenoble où il est décédé en 1819, et lui-même m'a souvent répété qu'il se considérait comme notre compatriote, étant Dauphinois par ses ascendants paternels et maternels, et allié aux meilleures familles de notre province. Il m'écrivait encore le 11 mars 1880 : « Ma mère était de Grenoble et se nommait Suzanne Liaubon. Sa mère, Rose Alphand, avait épousé en secondes noces un *Curten*. »

Les frères Champollion sont nés à Figeac (A. Rochas, *Biographie du Dauphiné*).

Louis-Joseph Vicat est né à Nevers. (Même *Biographie du Dauphiné*, d'après une notice publiée par l'auteur du présent article dans *le Dauphiné*, en 1868).

En sont-ils moins dauphinois pour l'imprévu du lieu de leur nais-

J'achevais à peine, Monsieur, le *Rapport,* adressé au maire de Grenoble, sur la trouvaille de monnaies gauloises faite à Moirans en mai (1) 1879 et acquise pour le Médaillier de notre ville, que j'apprenais, par une lettre de M. Lacroix, archiviste de la Drôme, une découverte de monnaies en tout semblable à la première, sauf quelques variétés de types et de légendes, mais bien supérieure par le nombre des pièces qui s'y trouvaient réunies. J'écrivis sans perdre de temps à M. Alf. Nugues, de Romans, et, grâce aux bienveillantes démarches de mon honorable confrère de la Société d'archéologie de la Drôme, j'eus le plaisir d'acquérir, à la prière et pour le compte de M. Eug. Chaper, de Grenoble, ce trésor que le nouveau propriétaire, avec une obligeance dont je ne saurais trop le remercier, mit aussitôt entre mes mains pour en opérer le dénombrement et le classement. Cette étude, je l'espère du moins, m'aura fourni l'occasion, tout en redressant plusieurs erreurs commises par moi dans mon précédent travail, d'émettre quelques idées nouvelles que m'ont suggérées le temps, mes réflexions et l'enquête géographico-numismatique à laquelle j'ai cru devoir me livrer à ce sujet.

Cette trouvaille, opérée à Hostun (2) en août 1879, ne fut apportée qu'au mois de décembre de la même année à Romans, où M. Dumaine, orfèvre, en fit l'acquisition. Cet

sance? ... Leur nationalité n'a jamais fait de doute pour personne. Donc, Louis-Félicien-Joseph Caignart de Saulcy nous appartient au même titre que Vicat et les Champollion.

(1) Et non en avril, ainsi qu'on l'a imprimé par mégarde sur le titre.

(2) Sur le territoire de l'ancienne cité des Ségalauniens.

honnête négociant, sur la foi de ce que l'inventeur du trésor lui avait rapporté lui-même, sans mettre d'importance sans doute aux détails qu'il donnait, m'avait raconté d'abord une histoire assez fantaisiste. Je le priai de vouloir bien se renseigner plus exactement sur les circonstances de cette découverte, et il me fit passer, peu de temps après, la lettre suivante que je considère comme un devoir de consigner ici, malgré quelques détails un peu superflus.

« Romans, 8 mars 1880.

« Comme je vous l'avais promis, Monsieur, lors de votre passage à Romans, je me suis adressé pour avoir les renseignements que vous désirez à M. l'abbé Terpant, qui se trouve au grand séminaire, et qui est d'Hostun et prenait justement ses vacances à l'époque où les pièces que je vous ai vendues ont été découvertes ; il a eu l'obligeance, hier, de me remettre ces renseignements que je m'empresse de vous adresser, espérant qu'ils vous seront agréables.

« Veuillez recevoir, Monsieur, mes respectueuses salutations.

« E. Dumaine. »

« Romans, 8 mars 1880.

« Monsieur,

« Je suis heureux de pouvoir m'acquitter aujourd'hui de ma promesse, en vous communiquant les détails que vous m'aviez demandés sur la découverte que vous connaissez.

« Comme je vous l'ai dit, les pièces d'argent ont été trouvées dans la commune de Saint-Martin d'Hostun. Ce petit village est situé dans l'arrondissement de Valence, à 14 kilomètres à l'est

de Bourg-de-Péage, son chef-lieu de canton. Il confine au nord la Baume-d'Hostun, au midi Beauregard, au levant Rochechinard, au couchant Eymeux, et se trouve enclavé entre deux collines, au pied de la montagne.

« Saint-Martin compte une population de 400 habitants, disséminés sur une superficie d'environ mille hectares. Une vingtaine de maisons forment le village. C'est là qu'habite le propriétaire qui a eu la bonne fortune de trouver les pièces de monnaie. Il se nomme Wilfrid Ferrand et est âgé d'une trentaine d'années. En face de son habitation s'étend une vaste prairie, qui n'a jamais été sillonnée par la charrue depuis plusieurs années. Bien souvent, M. Ferrand, en traversant cette prairie qui lui appartient, avait remarqué à fleur de terre une pierre énorme ayant à peu près 1m.20 de longueur, 90 centimètres de largeur, 15 centimètres d'épaisseur (tout porte à croire que c'était un dessous de cheminée.) Quelquefois même, il avait eu la pensée de dégager cette pierre pour l'utiliser; mais comme l'occasion qu'il attendait ne s'était jamais présentée, et comme, d'un autre côté, la pierre ne le génait nullement, il l'avait toujours laissée à l'endroit où elle reposait depuis bien longtemps. Qui d'ailleurs aurait soupçonné que cette pierre cachait un petit trésor ?

« Ce ne fut que l'année dernière, dans le courant du mois d'août, que M. Wilfrid Ferrand eut enfin l'heureuse pensée de remuer cette pierre. Passant un jour à côté de cette dernière, il la considère quelques instants et, excité par je ne sais quelle inspiration, il enlève la terre qui l'environne. A peine l'a-t-il dégagée qu'il la soulève, et quel n'est pas son ébahissement lorsqu'il aperçoit, sous un vase entièrement détérioré, une quantité de pièces d'argent. Le pauvre homme se croit le jouet d'une illusion. Mais non : c'est bien de l'argent, se dit-il en palpant quelques pièces de monnaie. Ivre de joie, il s'empare du trésor

et va bientôt après chez M. le curé de la paroisse pour lui faire part de sa découverte, et lui demande ce que pouvaient être ces pièces dont il ne reconnaissait pas l'effigie. M. le curé le félicite de cette bonne fortune, répond à toutes ses demandes et lui indique en même temps les moyens à suivre pour vendre le trésor dont il est possesseur.

« Tels sont, Monsieur, les détails que j'ai recueillis sur la découverte en question...

« Veuillez agréer l'expression de mes sentiments respectueux et dévoués.

« Is. Terpant. »

Ayant d'abord quelques observations à présenter au sujet des différents groupes de monnaie déjà décrites dans mon *Rapport* de novembre 1879, je suivrai, pour le présent travail, l'ordre du premier.

I.

Dans ce paragraphe, j'avais reconnu d'abord les différentes formes que les médailles nous donnent de la légende COMA. J'avais énuméré les suivantes : C – OMA, COMA, COM et OMA. Aujourd'hui j'y ajoute celle de COM – A.

Puis, je rectifierai deux erreurs d'impression que, malgré mes corrections attentives, l'imprimeur a laissé subsister :

Page 9, ligne 24, on lit : Avec CO—MA. Il faut : C—OMA.

ligne 25 : COOV. Il faut : COVV.

Ces rectifications faites, et avant d'établir le bilan du

nouveau trésor, je vous demande, Monsieur, la permission de vous soumettre quelques considérations au sujet des diverses attributions que l'on a voulu donner aux pièces qui offrent, comme celles-ci, le type si remarquable du *cavalier combattant.*

En 1847 et en 1856, M. le m^is^ de Lagoy, remarquant que les pièces gauloises imitées des deniers romains aux types de la tête casquée et des Dioscures, — toujours les mêmes types, — ne se distinguaient les unes des autres que par les légendes, admet qu'elles ne constituent pas un monnayage unique, mais qu'elles ont été, au contraire, frappées dans un but commun par divers peuples. Partant de cette donnée, M. de Saulcy y a reconnu, depuis, le monnayage de la ligue contre Arioviste. M. de Lagoy rétablit la légende CN . VOLVNT que M. de La Saussaye avait considérée comme le nom des Voconces, tandis que c'était celui d'un client de la famille Pompeia.

C'est dans un essai postérieur que parut la monnaie où M. de Lagoy voit EBVRON et non EBVROV, et qu'il donne par conséquent aux Eburons (1).

De son côté, M. de Saulcy (2) cherche à mettre quelque ordre dans ces diverses monnaies qu'il attribue, je viens de le dire, à la ligue contre Arioviste. Ces monnaies, calquées sur le système monétaire des Romains, offrant le même poids et, pour ainsi dire, les mêmes types que les deniers de la République, sont antérieures,

(1) Ch. Robert : *Revue numismatique*, 1860, p. 404.

(2) *Rev. num.*, 1860, pp. 410 et suiv.

peu ou prou, aux expéditions de César *conquérant* dans les Gaules, c'est-à-dire à celles qui ont suivi la campagne d'*allié* de l'année 58 avant Jésus-Christ, contre les Helvétiens d'abord, et ensuite contre Arioviste et ses Germains. « En effet, il paraît inadmissible que ces types aient été choisis, par un groupe de peuplades gauloises quelconques, postérieurement au premier événement qui devait faire détester le nom romain de tous ceux que l'asservissement menaçait.

« Il n'est guère possible, on en conviendra, ajoute le sagace écrivain, que la révolte ardente des Allobroges, sous les ordres de Catugnat (62 ans avant J.-C.), ait donné lieu à la fabrication d'espèces empreintes des types adoptés par un ennemi abhorré. Il nous faut donc chercher un autre événement qui nous explique une émission de monnaies gauloises si clairement romanisées. »

M. de Saulcy admet donc que ces monnaies furent frappées pendant cinq ans par la ligue gauloise. Ceci expliquerait, suivant lui, les différences de style et de fabrique que l'on remarque dans les pièces appartenant à la même cité, aussi bien que la succession des chefs différents inscrivant leurs noms sur les monnaies d'une seule et même peuplade.

Une particularité, néanmoins, me ferait volontiers supposer que les tribus, qui inscrivirent sur leurs espèces les légendes COMA, VIID, COOV, BRICO, CAND, etc., furent les premières à frapper monnaie à l'instar des Romains : c'est que, dans les trois dernières trouvailles, — opérées, comme on le verra, pour ainsi dire dans la

même région, — excepté les monnaies des Volks-Arécomiques et celles des Allobroges, on ne trouve que les leurs propres, et pas une seule des autres peuples de la confédération, telles, par exemple, que celles aux diverses légendes de DURNACVS. Faudrait-il en conclure que c'est par elles qu'aurait commencé ce monnayage, exemple bientôt suivi par les autres, dont le besoin commun de la défense avait fait des alliés? Mais alors, comment ne trouve-t-on aucune monnaie portant des légendes allobrogiques, quoique avec un peu de bonne volonté M. de Lagoy ait cru en pouvoir lire une au nom de *Calaro* ou *Cularo* (1)? Je dois dire qu'on ne l'a *jamais* trouvé dans notre pays, et je suis, de plus, porté à penser que les Allobroges n'entrèrent pas dans la fameuse ligue, — par le monnayage du moins, — vu le grand nombre de pièces à l'hippocampe qui se trouvent mélangées à celles de la confédération, pièces que tout concourt à leur attribuer jusqu'à présent, par l'abondance surtout des exemplaires qu'on en trouve dans nos contrées.

(1) Si, à cette époque, je m'étais occupé de numismatique gauloise, j'aurais pu, sous l'empire peut-être de cette idée séduisante, suggérer à l'auteur de cette attribution la pensée de réunir, pour les monnaies qu'il voulait donner à *Cularo*, le nom de cette bourgade à celui d'un autre bourg voisin, Moirans, (le *Morginnum* de la table Théodosienne) : MOR—CAL et ROW—CAL, qui semblent être les mêmes si l'on admet la transformation accidentelle ou erronée du mot MOR en ROW, et paraissent susceptibles, en ce cas, d'un rapprochement et d'une alliance plausibles. Mais on n'en a pas trouvé un seul exemplaire dans le dépôt de Moirans,... et les idées de M. de Lagoy ont été distancées depui longtemps, sans néanmoins qu'on ait rien mis à la place pour l'interprétation de ces légendes.

Je sais fort bien que les limites des Allobroges n'étaient pas tellement tracées qu'ils n'eussent des enclaves au-delà du Rhône et de l'Isère, et que plusieurs peuplades, telles que les Voconces et quelques autres, ne soient quelquefois comprises parmi les Allobroges proprement dits; mais il est assez singulier de ne trouver, parmi les 58 variétés de monnaies au type confédératif du *cavalier*, — le pseudo-Dioscure, — citées par M. de Saulcy, aucune pièce appartenant aux Allobroges ou à leurs alliés, à part pourtant celles des n^s 49 à 53 (1) (CAL, ROW—CAL, CVL et MOR—CAL), de l'attribution desquelles, malgré la proposition de M. de Lagoy de les donner à Cularo, il se désintéresse lui-même pour n'y voir que des noms de chefs.

M. de Saulcy (2) est le premier qui ait fait remarquer que le côté du cavalier, sur ces médailles, est net et remplit bien le champ, tandis que, sur la face opposé, deux grènetis à peu près tangents l'un à l'autre contiennent, celui de droite une portion de la partie postérieure du type, celui de gauche une portion de la partie antérieure, c'est-à-dire du visage et de la légende. Il explique ce fait en supposant que plusieurs flans métalliques étaient reliés en grappe avant la frappe et que les deux coins, la pile et le trousseau, ont été désajustés pendant cette opération. On pourrait aussi admettre que la pile, étant à poste fixe et le trousseau entre les mains de celui qui frappait la monnaie, un autre ouvrier aurait été chargé de diriger

(1) *Rev. num.*, 1860, pp. 415 à 417.
(2) *Id.*, 1862, p. 8.

entre les deux coins, pendant l'action du *frappeur*, une lamelle d'argent qu'il devait faire avancer progressivement et uniformément ; mais que la pile étant cachée sous cette lamelle en mouvement qui lui en interceptait la vue, ledit *frappeur* ne pouvait pas toujours faire coïncider le type du trousseau avec celui de la pile, de sorte qu'en taillant ensuite les flans au poids réglementaire, les cisailles auraient entamé deux types de face, en respectant l'intégrité de celui du revers sur lequel l'ajusteur se guidait probablement, parce qu'il était considéré comme le type essentiel, à cause de la présence du nom du chef. On rencontre néanmoins des exemples du cas opposé (1). C'est là un fait qui doit paraître aujourd'hui hors de doute, et qui nous révèle une certaine partie des opérations du monnayage ancien.

M. de Saulcy ajoute ailleurs (2) que plusieurs trésors considérables, composés de ces curieuses pièces au *cavalier*, ont été déterrés à Lyon et à Valence. « Les pièces composant ces dépôts avaient très-peu circulé ; elles étaient d'une excellente conservation, mais le plus souvent d'une fabrication très-négligée. Des spécimens de presque toutes les variétés se retrouvent isolément dans une grande partie de la France, c'est-à-dire dans tout l'Est et vers le Midi.

« On en a trouvé plusieurs trésors à Lyon.

(1) On peut voir, sur plusieurs de mes dessins, des spécimens à l'appui de ce que je viens de dire. Quant aux pièces *incuses* que l'on y remarquera également, c'étaient aussi des pièces manquées, mais par un autre procédé.

(2) *Rev. num.*, 1860, p. 444.

« La négligence de fabrication de ces monnaies en fait, en quelque sorte, des monnaies de guerre. »

Ailleurs encore [1], M. de Saulcy mentionne en note le trésor de Beauvoisin (Drôme), dont le denier romain le plus récent a été frappé entre 27 et 25 ans avant J.-C., et où il se trouvait 40 deniers usés de DVRNACVS—AVSCRO et de DVRNACVS—DONNVS (Donnus, père du roi Cottus ou Cottius). « Admettons pour un instant, dit-il, que les chefs Eburovix, Auscrocus et Donnus se soient succédés de père en fils, ce qui n'a rien que de vraisemblable ; nous savons que Cottus, fils de Donnus, a construit, l'an 9 avant J.-C., la route qui a donné son nom aux Alpes Cottiennes. Si Donnus, son père, a vécu le temps d'une génération, c'est-à-dire environ 33 ans, nous aurions l'an 42 pour le commencement du règne de Donnus, et, avec les mêmes suppositions, l'an 75 pour le début du règne d'Auscrocus et pour la fin de celui d'Eburovix. N'y a-t-il pas une très-curieuse coïncidence entre cette date initiale et l'intervalle compris entre les années 77 et 57 que j'ai assigné à la création de la ligue contre les Germains? Il en résulterait que ce type, une fois admis parmi les peuplades des Alpes, aurait été conservé bien longtemps encore après les évènements qui en avaient motivé l'adoption. »

M. de Saulcy passe l'éponge sur tout ce qu'il disait en 1860. Il nous donne ainsi lui-même — et il a raison de le faire sans crainte de reconnaître ses erreurs antérieures, — l'exemple, je ne dirai pas de ces tergiversations,

(1) *Id.*, 1869-1870, p. 3.

mais de ces hésitations par lesquelles on est forcément obligé de passer pour arriver à quelque chose d'à peu près certain.

Ceci exposé, rentrons dans l'examen du dépôt d'Hostun.

Comme pour la trouvaille de Moirans, je donnerai d'abord, pour éviter les redites, la description des deux faces communes à toute la série portant le type du *cavalier* au revers.

Et, à ce sujet, me permettez-vous d'ouvrir encore une parenthèse et de vous rappeler que, dans mon précédent mémoire, j'ai déjà protesté contre la dénomination de *Dioscure* que l'on s'obstine à donner au *cavalier* de nos pièces gauloises ?

Pourquoi donc veut-on voir sur nos monnaies nationales, dans ce type du *cavalier combattant,* une image des fils de Jupiter et de Léda qui, certes, n'avaient rien à y faire ? Dans les idées du temps, les *Dioscures* étaient particulièrement révérés, sous ce surnom, comme les divinités tutélaires de la navigation. Ces deux frères, sortis du même œuf et si unis qu'*ils ne se quittaient jamais,* s'aimaient, en effet, d'une si grande tendresse, que Jupiter ayant donné l'immortalité à Pollux, celui-ci la partagea avec Castor, en sorte qu'ils mouraient et vivaient alternativement. Ils furent alors métamorphosés en astres et placés dans le Zodiaque sous le nom des *Gémeaux,* l'un des douze signes. C'est pour cette raison qu'on les représente ayant chacun une étoile au-dessus de la tête.

Or, sur les médailles dont il s'agit, il n'y a qu'un

personnage, dans l'attitude, il est vrai, que l'on donne aux *Dioscures* sur les deniers de la république romaine, mais sans l'étoile qui devrait le surmonter pour lui imprimer ce caractère divin. Qu'on ait emprunté leur image ou plutôt l'image de l'un d'eux seulement, cela se peut au point de vue de l'art, mais non point, à mon sens, en y attachant une idée *religieuse* qui, justement, aurait dû s'opposer à ce qu'on séparât les deux frères : c'était plutôt l'idée *guerrière* qui avait présidé à cette représentation; et, comme sur les monnaies celtibériennes, le cavalier galopant et combattant, la lance en arrêt, devait être plutôt l'emblème de la *résistance* (1).

(1) Au moment de mettre sous presse, je trouve dans les *Monnaies gauloises : Description raisonnée de la collection de M. P. Charles Robert* (Paris, Pillet et Dumoulin, 1880, p. 7), — tiré à part de l'*Annuaire de la Société française de numismatique et d'archéologie*, — quelques lignes dont je m'empare bien vite, heureux de pouvoir faire un tel rapprochement entre les idées de l'auteur et les miennes propres, qui n'en diffèrent qu'au point de vue des motifs qui firent adopter ce type sur les monnaies qui nous occupent. Peut-être ai-je-tort?... Je laisse néanmoins, pour le moment, subsister la notion que mon esprit se forme sur l'origine du cavalier.

« ... L'Apollon du statère, dit M. Ch. Robert, la Diane ou la Cérès de la drachme, le Mercure du bronze, avaient-ils un caractère divin aux yeux des barbares qui les figuraient dans leurs coins monétaires ? C'est plus que douteux. De même, lorsque les Gaulois copièrent plus tard les deniers de la République, il est probable qu'en reproduisant le cavalier armé de sa lance, ils ne pensaient pas au mythe des Dioscures, mais se préoccupaient uniquement de faire circuler leurs propres monnaies sous l'étiquette des monnaies romaines. »

L'auteur, observe à son tour M. Dancoisne (*Revue belge de numismatique*, 1881, p. 364 : *Observations sur le Catalogue raisonné des monnaies gauloises de la collection de M. P. Ch. Robert*), cherche à établir

Je passe, sans plus tarder à nos médailles, dont voici d'abord la description, la même pour toute la série.

Anépigraphe ou avec légende; Tête de Pallas(?) à droite, avec le casque ailé.

Anépigraphe ou avec légende; Cavalier galopant à droite, la lance en arrêt.

Puis, contre l'usage, — mais pour cette série seulement, — je place la légende du revers avant celle de la face : de la sorte, c'est le type du cavalier qui occupe la première colonne de mon tableau, et la tête casquée appartient par conséquent à la seconde (1).

Avec C — OMA	*Anépig.* (PL. I, nos 1 et 2) .	9	23
	COOV (PL. I, nos 3 et 4) .	13	
	VIID (PL. I, no 5).	1	

Dans la trouvaille d'Hostun, je n'ai pas rencontré la légende COV, signalée dans celle de Moirans comme existant devant la tête.

les grands courants d'imitation auxquels ont obéi les types monétaires gaulois. « Ces courants dénotent, suivant M. Robert, des relations commerciales, et nous sommes de son avis, car on ne saurait admettre que la monnaie, indice de richesse, se soit justement multipliée pendant le temps de guerre. Dans cet ordre d'idées, l'auteur a cru devoir (p. 30) rejeter l'explication que M. de Saulcy avait donnée des quinaires au type des Dioscures, si fréquents entre la Durance et Lyon.

(1) Je préviens mon lecteur que je n'ai pas cru devoir m'astreindre à reproduire *toujours* les deux côtés correspondants d'une même pièce. Mon but étant d'offrir à l'étude les meilleures ou les plus curieuses empreintes de la trouvaille, j'ai pensé qu'il valait mieux jeter mon choix sur celles qui réalisaient autant que possible le but de cet écrit,

	D'autre part. . .		23
Avec COM — A	COOV; Tête à collier simple, mèches de cheveux flottant sur les épaules, aile du casque à 5 ou 6 pennes-rémiges (PL. I, n° 6)		5
Avec COMA (¹)	*Anépig.* (PL. I, nos 7 à 12).	103	119
	COOV (PL. I, n° 13). . . .	8	
	BRICO (PL. I, nos 14 à 16).	8	
			147

et j'ai réuni les têtes ou les sujets les mieux conservés de chacune des séries dont j'avais à rendre compte.

(¹) Les pièces à la légende COMA se distinguent des autres variétés de la même légende par le collier à longues pendeloques sur la plus grande partie d'entre elles, si ce n'est sur tous les exemplaires de la trouvaille d'Hostun. Les exemplaires sur lesquels on ne le voit pas, sont ceux où le cou est resté en dehors de la médaille. Pour les autres variétés, C—OMA, COM—A, etc., le collier à pendoloques est, au contraire, l'exception.

Ces colliers, composés sans doute de petites plaques d'os percés d'un trou à l'une de leurs extrémités, le plus souvent aux deux bouts, devaient être fixés autour du cou par des fils de métal ou d'autre matière, et sous la forme d'un ornement, y remplir l'office d'une sorte de défense, ainsi qu'il en est du hausse-col, et, pour les bras et les jambes, des brassards et des cuissards, qui furent de simples bracelets dans le principe. M. Morel-Fatio, l'éminent conservateur du musée des antiques de Lausanne, a découvert, dans des fouilles récentes, pratiquées aux environs de cette ville, une foule de ces petites plaques : il y en avait presque toujours une quarantaine dans chaque tombe. On peut voir encore des colliers ou défense analogues sur beaucoup de médailles gauloises et jusque sur le poitral des chevaux, mais formés pour ces derniers, comme de raison, de plaques beaucoup plus grandes.

	Report. . .		147
Avec COMA (*Suite.*)	VIID (dont un VIID/) (¹) (PL. II, nos 17 à 23). . .	30	45
	VЯ Q ЯO et Q ЯO (²) (PL. II, n° 24)	2	
	.OMA (PL. II, n° 25). . . .	1	
	BRICO (casque à chenille) (PL. I, n° 16).	1	
	Anépig. (incuses). (PL. II, n° 26)	5	
	» (2 têtes ou 2 cavaliers) (PL. II, nos 28 à 29).	3	
	» (frappées hors du flan) (PL. II, n° 27)	3	
			192

(¹) Beaucoup de variétés dans l'arrangement des cheveux ; les ailes ont de 3 à 6 rémiges. L'inscription se lit, tantôt au-dessous, tantôt au-dessus du nez, qui la partage souvent en deux. Une seule fois, j'ai trouvé VIID*I*. Au revers, la lance passe au-dessous de la tête du cheval, le plus souvent sur la tête même. On lit COMA ou COMA. Je n'ai trouvé qu'une seule fois COMA/ (A et N conjugués).

(²) Cette pièce s'est aussi rencontrée dans la trouvaille de Laveyron (*Le Trésor de Laveyron, Drôme*, par M. le cte Fernand de la Sizeranne ; Valence, Chenevier et Pessieux, 1880, p. 16), mais notre exemplaire se trouve heureusement beaucoup plus complet que celui de ce dépôt. « M. Maxe-Werly, le numismatiste si habile à déchiffrer les médailles gauloises, a, dit M. de la Sizeranne, comparé attentivement les deux exemplaires (celui de Laveyron et celui du Cab. de F.). Il a cru pouvoir rétablir ainsi celle de la pièce de Laveyron VЯ Q ЯO, soit OBDVRV. Hâtons-nous de faire remarquer que la lettre Q doit être

	Report. . .		192
Avec COM	*Anépig.* (plus souvent COM que COΛΛ) (PL. II, nos 30 à 31)	12	15
	BRICO (toujours COΛΛ et non COM) (PL. II, nos 32 à 33).	3	
Avec OMA	*Anépig.* (PL. II, nos 34 à 36).	24	47
	BRICO (4 à 5 pennes-rémiges) (PL. II, no 37) . . .	14	
	VIID (PL. III, no 38). . . .	9	
Avec COVV	*Anépig.* (?) (PL. III, no 39).	1	13
Avec COV	CO... (?) 3	6	
	VIID (PL. III, nos 40 à 41). 3		
Avec CAND (1)	VIID (PL. III, no 42). . 2	6	
Avec DNAD	*Anépig.* (PL. III, no 43). 4		
			267

une lettre double et non un O ou un V. M. Muret, l'un des conservateurs du cabinet national, propose d'y reconnaître les lettres D et V liées entre elles, et dès lors cette légende présente une lecture acceptable : OBDVRV. » Je fais mes réserves pour cette interprétation, qui ne me satisfait pas complètement. Pour moi, s'il fallait ajouter à la liste des noms de peuples que jusqu'à présent l'on a cru découvrir dans ces légendes, aux *Vocontii*, aux *Vediantii* et aux *Brigantii*, je serais assez disposé à joindre les *Eberoduni* ou *Eburoduni*, dont le nom, sur cette médaille, serait défiguré par une maladresse de gravure, ou plutôt — car nous sommes toujours portés à accuser d'erreur les graveurs de l'antiquité, là où nous ne devrions songer qu'à notre ignorance, — écrit comme on l'écrivait ou le prononçait *peut-être* à cette époque.

(1) Tête du cavalier non casquée, de coins différents (5 sur les 6, des

Report. . .	267
Médailles appartenant sans doute à la variété COMA, mais incertaines pour les légendes des deux faces	171
Total. . .	438

Ainsi que je le disais au sujet de la trouvaille de Moirans, j'ai classé d'abord, sous la désignation *anépigraphes,* les pièces du chef *Comanus* qui ne portent pas de légendes à l'avers, c'est-à-dire, en me rangeant à l'idée qui veut attribuer au côté de la tête les noms de lieux, de régions ou de confédérations, et au revers celui des chefs. J'avoue pourtant que je ne suis guère convaincu de la réalité de cette hypothèse. COM, COMA, C-OMA et COM-A peuvent être les initiales d'un nom d'homme ou autre chose; et, par la découverte que je viens de faire, dans le trésor d'Hostun, d'une pièce portant COMA sous le cavalier et OMA devant la tête, j'avoue que je suis bien ébranlé. Ce dernier mot, il est vrai, n'est pas complet, et, suivant toute probabilité, il doit être précédé d'une autre lettre au moins, qu'une frappe irrégulière a laissée sans doute hors du flan. Puis, ce mot est écrit de tant de façons diverses, que je me demande si ce sont bien les éléments d'un nom qu'il faut y chercher. Tantôt, en effet, le C initial se trouve séparé du reste du mot par les

deux variétés CANC et DNAC); il y en a deux surtout qui ne laissent aucun doute à cet égard. J'ai fait, du reste, la même remarque sur le n° 45 de la pl. III du *Trésor de Laveyron,* cité dans la précédente note. Pour la tête de Pallas, deux exemplaires possèdent une espèce d'anneau sur le devant du casque.

jambes de derrière du cheval; d'autre fois, c'est l'A final qui est disjoint des trois premières lettres par l'une des jambes antérieures. Ici, les lettres formant la combinaison COMA sont d'égale grandeur; là, au contraire, on les voit figurer sous l'aspect de ^{co}MA ou C^{o}MA. L'A final lui-même, s'il possède sur le plus grand nombre d'exemplaires sa forme normale A, offre parfois l'aspect d'un delta grec (Δ) parfaitement constitué, ou semble, sous cette forme, se réunir à l'M précédente. Il semble, le plus souvent, que l'on ait d'abord gravé les lettres MA et que, n'ayant pas suffisamment d'espace pour les deux premières lettres, — je ne dis pas les deux initiales, — on se soit contenté de les placer comme on a pu, parfois d'une manière fort incorrecte et l'O se fondant presque dans l'M.

Enfin, je deviens rêveur, lorsque je rapproche la légende COM — celle-là surtout, — de celle que l'on observe également, mais avec un petit trait au bas du premier jambage de l'M, sur une monnaie des Eduens (¹).

Voici les différentes formes sous lesquelles j'ai trouvé la combinaison de ces trois ou quatre lettres:

C^{o}M, COM, ^{co}M, $^{c-o}$MA, ^{co}M—A, ^{co}MA, ^{co}MA, CO MA, ^{co}MA, COMA, COMM, COMA, ^{co}MA, ^{o}MA, OMA, ^{o}MA, OMA.

Je n'émets pas d'opinion; je me borne à constater des faits, dont, pour le moment, je crois qu'on ne peut encore

(¹) *Description raisonnée de la collection des Médailles gauloises de M. Ch. Robert,* déjà citée (p. 47).

tirer d'induction. Il faut attendre : une découverte imprévue nous mettra peut-être sur la voie.

J'avais signalé dans mon premier *rapport* (1) la légende CO, se lisant de bas en haut, que je m'étais plû à rapprocher du COSE de l'*Art gaulois* de M. Hucher, ou de la légende COOV rapportée dans ma propre notice. Mieux avisé, je reconnais une erreur dans cette assertion, et je suis persuadé maintenant que les lettres CO, considérées par moi comme initiales d'une légende abregée, ne peuvent être que la terminaison du mot connu BRICO, dont les trois premières lettres ont disparu du flan par rognure ou par frai.

La légende COOV, un peu douteuse dans la trouvaille de Moirans, ne l'est plus dans celle d'Hostun et se lit parfaitement ainsi.

Si, dans ma précédente notice, la légende COOV, sous le cheval, n'offrait pas un pendant dans la légende de la tête, il n'en est plus de même pour les exemplaires similaires d'Hostun, sur lesquels, devant la tête de Pallas, nous trouvons CO . . et VIID .

Il en est de même des monnaies CANꓤ et DNAƆ, qui, dans mon premier inventaire, n'offraient pas de légendes à l'avers, et que nous retrouvons ici avec la légende VIID du côté de la tête. Rappelons aussi, pour ceux qui l'ignorent, que cette légende CANꓤ se trouve sur les deux côtés d'une médaille du Cabinet de France.

Rapprocher de ce rappel d'une même légende celles de COMA et . OMA citées plus haut.

(1) *Déc. de méd. gaul. à Moirans*, pp. 9 et 11.

II.

Pour ce qui concerne la monnaie généralement attribuée aux Cavares, je dois, Monsieur, apporter une légère modification à la description que j'en ai donnée.

Anépigraphe; Tête laurée d'Apollon à droite.
Rev. Anépigraphe ; Quadrupède cornu courant à droite ; au dessous, X. (Pl. III, n° 44 à 45) . . . . . 17 pièces.

Comme tous mes prédécesseurs, j'avais, précédemment, voulu voir un *bouquetin* dans le *quadrupède* du revers; au-dessous de lui, j'avais cru aussi démêler les traces d'une *roue* dont le signe X aurait formé les rayons, le cercle disparaissant lui-même dans quelque partie fruste de la médaille. Je suis tenté maintenant de ne le considérer que comme la branche à cinq baies mal rendue et figurant parfois une sorte d'Ā, surmonté d'une ligne horizontale par la combinaison du signe avec l'une des jambes antérieures de l'animal. Queue dressée en l'air, le plus souvent recourbée à la façon de celle des léopards héraldiques.

Cette monnaie, ai-je dit, a été donnée aux Cavares, *aliàs* aux Allobroges des montagnes.

Sur quelle base s'est-on appuyé pour ces attributions? Je ne les crois pas suffisamment étudiées, et je veux apporter ici quelques hypothèses nouvelles qui aideront *peut-être* à la solution future de ce problème numismatique. Je dis *future,* car je ne veux rien préjuger dans le

(1) *Déc. de méd. gaul. à Moirans*, p. 16.

sens d'une décision qui ne peut encore être prise, mais seulement soumettre une idée qui servira, je l'espère, à approfondir cette question, en apportant son contingent aux arguments destinés à la résoudre. Je ne me dissimule point qu'en pareille matière et dans la disette absolue de renseignements historiques où nous sommes, je vais peut-être me trouver dans le cas du poète Demoustier débrouillant, dans ses *Lettres à Émilie,* la généalogie un peu obscure des habitants de l'Olympe... Je vais, disait-il,

Je vais, en généalogiste
Eclairé, subtil et profond,
Faire comme ces messieurs font,
C'est-à-dire, suivre à la piste
La fabuleuse antiquité,
Et vous créer, à l'improviste,
Des gens qui n'ont point existé.

Un peu d'indulgence, Monsieur. Écoutez-moi d'abord. Je serai peut-être un peu long, ... mais vous pouvez être certain que je ne chercherai à imposer mes opinions à personne. Je m'efforcerai de convaincre ou tout au moins de faire prendre mes *idées* en considération; et, si je n'y réussis point, je me dirai simplement qu'elles étaient mauvaises et méritaient d'être repoussées... Et j'attendrai qu'une meilleure surgisse.

Et d'abord, pour ce qui concerne l'attribution du *bouquetin* — en tant que bouquetin, — aux Cavares des bords du Rhône, je ne sache pas que leurs montagnes en aient jamais nourris... Cependant admettons-le, pour les temps préhistoriques du moins. Les grandes Alpes, oui certainement : on les y trouve encore. Je serais donc plus

porté à donner, à l'exemple de plusieurs de mes confrères, cette monnaie aux Allobroges montagnards qu'aux Cavares.

Mais faisons quelques concessions et laissons provisoirement à cette peuplade la satisfaction d'être représentée par une monnaie dans la répartition numismatique des trésors qui surgissent de toutes parts et qui surgiront encore pendant longtemps.

Parmi ces nombreuses monnaies, il en est une qui offre un singulier rapport avec celle dont je viens de vous entretenir. Elle a, jusqu'à présent été donnée au Volks-Arécomiques, uniquement, je crois, à cause de la branche à cinq baies qu'elle offre au regard, comme les espèces de cette nation, et parce que l'on avait cru y voir aussi un cheval. La tête d'Apollon, pourtant, n'avait aucun des caractères de celle que nous offre la monnaie des Volks, caractères de barbarie et de maigreur que l'on ne pouvait, il me semble, rapprocher de la tête de style grec ou romain de la présente médaille. De plus, elle ne portait pas les initiales VOL, et l'on s'était mépris sur la nature du quadrupède de son revers. Un bon exemplaire de la trouvaille d'Hostun, complet dans son ensemble, m'offre l'occasion de rectifier une erreur que, sur les traces de mes devanciers, j'ai commise aussi moi-même dans ma description du trésor de Moirans, et je la saisis au vol. C'est ainsi que le temps mûrit toutes les questions, éclaircit tous les doutes et élucide peu à peu les points les plus controversés de la numismatique.

Voici d'abord la description de la pièce :

Anépigraphe ; Tête laurée d'Apollon (?), à gau-

che ; pendants d'oreilles (?) carrés ou allongés, ou bien encore bifurqués dans la partie inférieure, boucles de cheveux horizontales sur le front, une seule fois verticales.

Rev. *Anépigraphe;* Un bouquetin (et non un cheval) courant à gauche ; dessous, une branche à cinq baies ; devant, deux traits parallèles, inclinés dans le sens des jambes et pommetés ou tréflés — plus souvent à tête équarrie, — aux extrémités supérieures (ce qui les a fait prendre, jusqu'ici, pour deux rameaux broutés par l'animal... Comme si un animal pouvait brouter au galop !) ; queue courte et inclinée vers la terre (¹). (Pl. III, nos 46 à 47) . . . . . 11 pièces.

Un bouquetin, soit : c'est, en effet, le quadrupède auquel cette figure se rapporte le mieux, et, à la rigueur, on pourrait laisser cette pièce non aux Volks-Arécomiques auxquels on la donne, mais aux Cavares, qui sont leurs voisins et dont le nom semblerait presque la réclamer,

(¹) M. de la Sizeranne a publié une médaille semblable dans son *Trésor de Laveyron* (p. 27, pl. III, no 33). Quand à la pièce décrite précédemment, je dois revenir sur ce que je disais tout-à-l'heure au sujet de la roue placée sur son revers : le même écrivain donne auss (no 34 de la même planche) la gravure de cette pièce — à droite et non plus à gauche, variété que je n'ai rencontrée ni dans le dépôt de Moirans, ni dans celui d'Hostun, — et la roue s'y trouve parfaitement indiquée par un cercle perlé. La pièce ci-dessus (no 44) doit donc être une variété de cette catégorie.

s'il est vrai qu'il ait une racine commune avec celui de *capra*.

C'est ici le cas de faire observer la singulière coïncidence qui, sauf la direction à droite ou à gauche des têtes de l'avers ou des animaux du revers, semble rapprocher ces deux pièces et me pousse à les accorder à la même tribu. Même tête, sauf l'orientation pour les deux côtés de la pièce ; même quadrupède, sauf la queue ; même style et même faire... Et cependant, peut-on consentir à laisser ces deux monnaies aux Cavares? Laissons leur donc la dernière, et voyons si la précédente ne pourrait pas être donnée avec plus de vraisemblance aux Allobroges des Alpes ou à quelque peuplade voisine, se reliant géographiquement au Midi avec les Volks-Arécomiques (1).

Précisons davantage, si c'est possible, car cette désignation d'*Allobroges montagnards* est encore un peu vague, toute la contrée habitée par ce peuple célèbre étant plus ou moins couverte de montagnes. Certes, ce ne sont point celles comprises entre l'embouchure de l'Isère, Vienne, Lyon, Moirans et le Pont-de-Beauvoisin qui pourraient justifier une pareille dénomination. Consentons donc, dès à présent, à ne donner ce nom qu'aux Allobroges des montagnes

(1) Je veux citer toutes les opinions. Le *Dictionnaire archéologique de la Gaule* (*époque celtique*), publié par la Commission instituée au Ministère de l'Instruction publique et des Beaux-Arts (Paris, imp. nat., 1875, t. I, p. 42, 2e col.) prétend que le bouquetin aux deux tiges placées devant lui appartient aux Voconces, « D'autres deniers, suivant le même ouvrage, d'une fabrication plus médiocre, offrent absolument les mêmes types, sauf que la roue du revers est remplacée par une tige garnie de baies ; ce sont ces deniers que nous donnons aux Allobroges du Dauphiné. »

de la Savoie, aux *Sapaudi*, entre Chambéry, Annecy, Montmeillan, Conflans et pays circonvoisins, surtout dans le Faucigny dont, suivant quelques auteurs, le territoire aurait été partagé entre les Allobroges et les Ceutrons, leurs voisins, les premiers sur la rive droite de l'Isère, et les autres sur la rive gauche. Du côté de l'Arve, leurs limites paraissent moins bien définies, et les Allobroges semblent, en somme, en avoir occupé certaines parties des deux rives à diverses époques.

Les trésors découverts dans la région renferment généralement un certain nombre d'exemplaires de cette pièce. On en a trouvé un peu partout, sans en excepter les deux trouvailles de Veyrier et du Roc de Chère, sur les bords du lac d'Annecy.

Je viens d'écrire le nom d'Annecy : évoquons ici quelques légendes. On sait que si elles sont sujettes à discussion, il ne faut pas toujours dédaigner leurs enseignements. La Vérité habite le fond d'un puit, et si elle est femme, comme on le dit, elle doit aimer qu'on la recherche. Ce n'est qu'à ce prix qu'elle consent à se livrer ou à se découvrir à celui qui l'a poursuivie avec le plus d'ardeur. Cherchons donc.

On a avancé que le mot *Anesy*, en breton ou en celtique, signifie *les îles*. Je crois que c'est *innis*, comme dans *Gavr'innis*, l'île de la Chèvre ; mais passons là-dessus et laissons à ce mot le rapport éloigné qu'on veut y trouver ; car c'est ainsi, en effet, qu'à dû commencer la ville d'Annecy, sur les bords d'un lac dont les lagunes pénétraient fort avant dans la plaine et furent peu à peu livrées à la culture, à la résidence et à l'habitation de

l'homme. Quoi qu'il en soit, les premiers occupants de ces terrains marécageux, convertis en pâturages avec le temps, durent être des bergers, des pâtres. Ces considérations feraient comprendre comment les Romains, devenus maîtres de l'Allobrogie, auraient changé le nom primitif de la modeste bourgade d'Annecy, en établissant une station dans *les îles* ou pâturages habités d'*Anesy*, soit à Bouz [1], et en lui donnant le même nom *latinisé* de *Ad Bautas* (du mot *Bootes*, *æ*, pâtre, venant lui-même du grec βότης, pâtre, βοτός, pâture, τὰ βοτά, les bestiaux).

Or, dans ses travaux bien connus, M. l'abbé Ducis, archiviste de la Haute-Savoie, a su reconstituer par les trouvailles de monnaies, d'objets de toute sorte et les

[1] Ne pourrait-on supposer que le nom de Bouz, pour des raisons restées inconnues, aurait prévalu chez les Romains sur celui d'Annecy, dont peut-être Bouz n'était qu'un hameau, mais que les conquérants lui auraient préféré? Ce nom d'Annecy paraît fort ancien, mais on ignore sa forme primitive. J'ai déjà rapporté l'opinion qui prétend le dériver d'*Anesy* ou plutôt d'*Innis*. J'ajouterai que M. l'abbé Ducis a relevé le nom de cette localité à différentes époques de son histoire. Je veux les rapporter ici dans un but que l'on comprendra plus loin.

IXe siècle :	*Annessiacus.*	XIIIe siècle :	*Nansiacus.*
	Anersiacus.		*Neysiacus.*
XIe siècle :	*Anassiacus.*		*Aneissieu.*
XIIe siècle :	*Anasseu.*		*Anaysiacus.*
	Anasseti.		*Annassie.*
	Anasius.		*Anasiaco.*
	Anasio.		*Annessiaci.*
	Aneseum.		*Annixiacum.*
	Anneciacus ou *co.*		*Anaysiacum.*
	Ananssiaco.		*Anassiaci.*
		XIVe siècle :	27 formes différentes.
		XVe siècle :	11 id.

exhumations d'antiques murailles ou édifices, le plan de la vieille station romaine, détruite, paraît-il, au milieu du IIIe siècle, mais dont le nom vulgaire de *Bouz* a persisté dans la circonscription de ces ruines. M. Ducis a même constaté l'existence du *territorium de Bouz* en plein moyen âge; au XVe siècle, on commence à dire *Bovis* au lieu de *Bouz*. Les restes de ce village sont devenus le faubonrg de *Bœuf* de la ville actuelle, depuis que les maisons se sont échelonnées entre le bourg d'Annecy, groupé autour du Château, le long de la route de Genève, jusqu'à cet antique village de *Bouz*.

Tout cela est bien un peu long et cherché, pour arriver où je veux en venir,... et je dois reconnaître que j'ai pris un peu le chemin de l'école. Mais il y a un singulier rapport entre ce nom primitif de *pâturages* ou de *bœuf* et l'animal représenté sur la médaille ci-dessus décrite. Ce n'est plus le *bouquetin*, dont la queue, comme celle de la chèvre, est courte et toujours dirigée verticalement; mais on pourrait y reconnaître le *bœuf*, le *taureau*, se battant les flans de sa queue ou la relevant dans ses mouvements de fureur..., fort mal représenté sans doute, ne ressemblant en rien au taureau *cornupète* des monnaies de Neapolis ou de Massilia, faisant songer plutôt au faire maladroit du type des Séquanois, ou se rapprochant peut-être de cet autre animal légendaire dont on retrouve la description dans Strabon.

Je ne veux pas abuser du texte grec pour me donner un air de familiarité avec cette langue; mais je me permettrai du moins d'en donner une modeste traduction, d'après la version latine que je place en note, pour que mes

confrères puissent aussi avoir ce texte sous les yeux.

« Les Alpes produisent des chevaux et des bœufs sauvages. Polybe raconte qu'il y naît aussi un animal d'une forme particulière, ayant le port et la stature d'un cerf, sauf le cou et le poil, par lesquels il ressemble à un sanglier. Il a sous le menton une excroissance de la grandeur d'une palme (un quart de pied), et de la grosseur d'une queue de poulain, terminée par une touffe de poils... » (1).

La représentation exacte de cet animal laisserait encore bien à désirer sur notre médaille, je dois le reconnaître sans difficulté; mais on pourrait disculper sans doute l'artiste de ses inexactitudes, en songeant qu'il avait bien pu ne pas en voir et l'avoir reproduit d'imagination. A moins qu'on ne préfère retrouver, dans cette image, la reproduction d'un autre animal dont parle un livre plus moderne et dont je dois la connaissance à une communication faite, le 23 juin 1880, à la Société Florimontane d'Annecy. M. Constantin, l'un de ses membres, rendant compte d'un ouvrage allemand (2) entré récemment dans la bibliothèque de la Société, en cite divers passages dont

(1) Proferunt Alpes etiam equos silvestres, et boves. Polybius tradit peculiaris quoque formæ animal ibi nasci, cervi specie, demptis collo et pilis, quibus aprum imitetur : idem habere infra mentum quippiam nucis pineæ instar enatum dodrantis longitudine, crassitie caudæ pulli equini, in imo crinitum... »

(Lib. IV, Cap. VI, 10.)

Strabonis geographica, Græce cum versione reficta, par C. Muller et F. Dübner; Paris, Didot, 1853.

(2) *Belegenheit und heutiger Zustand des Herzogthums Savoyen,* etc, par J.—G.—D.—T.; Nuremberg, 1690.

j'extrais le suivant, parmi ceux que le rapporteur a voulu mettre en évidence :

« On trouve en Savoie des animaux dont la tête et la queue ressemblent à celles d'un bœuf et le reste du corps à celui d'un cheval. Leur mâchoire supérieure est de deux doigts au moins plus courte que l'inférieure. Les Savoyards et les Valaisans les appellent *jumarres* ou *bifs* Ils proviennent de l'accouplement de l'étalon et de la vache. » (!!!) (1).

Comme on le pense bien, je n'entends point convertir ces croyances légendaires en articles de foi... Pourtant,

(1) Le *jumart* se retrouve dans la plupart des vocabulaires français, patois ou étrangers. Cette dénomination semble dériver du grec Χίμαιρα (chimère), en latin *jumerra;* en allemand, *chimäre* ou *maulochs* (muffle de bœuf).

Le *Dictionnaire provençal-français* d'Honnorat, ainsi que le *Dictionnaire analogique et étymologique des idiomes méridionaux* de Boucoiran, le donnent sous les formes *Jumerri, Gimerri, Gimerre, Jemerri,* et en font une espèce de mulet provenant de l'accouplement du taureau et de la jument, et qui se distingue par la grosseur de la tête.

Ceux de Garcin et d'Avril le nomment *Jhimerre* et le définissent : *Jumart,* bête de somme provenant de l'accouplement d'une ânesse ou d'une jument avec un taureau, ou d'un âne avec une génisse.

Mais quoique beaucoup d'auteurs aient donné cette origine du jumart, la plupart des naturalistes la rejettent : un accouplement aussi disproportionné eût-il lieu, il serait nécessairement inféconds. M. Toulouzan (*Statistique des Bouches-du-Rhône,* t. I, p. 382) dit qu'il croit pouvoir assurer, d'après des recherches qui lui sont propres, que cet animal est dû au croisement du cheval corse avec l'ânesse d'Italie.

Le *Dictionnaire de l'Académie,* plus prudent ou plus éclectique, se contente de dire : *Jumart,* animal qu'on supposait engendré soit d'un taureau et d'une ânesse, ou d'un âne et d'une vache, soit d'un cheval et d'une vache, ou d'un taureau et d'une jument.

au fond, il peut se trouver quelque chose de vraisemblable. Les montagnards de la Savoie se sont, de tous temps, livrés à l'élève des bestiaux, et le taureau a très-bien pu être un emblème de leur nationalité, ou tout au moins de celle d'une de ses peuplades. Pour ne citer que des exemples pris dans ce pays, ne pourrait-on voir un écho dégénéré de ces croyances populaires et de cet amour du merveilleux dans le choix des emblêmes, dans ces *cavallotti* du duc Emanuel-Philibert et de son successeur représentant un cheval bondissant, dans cette *mezza lira* du même prince offrant l'image d'un éléphant, et dans ce *ducatone* de Charles-Emanuel ayant au revers un *centaure* (1) ?

Le bouquetin est fort difficile à approcher, et tout le monde n'en a pas vu. On retrouve presque sa description dans le texte de Strabon. Cet animal a pu, lui aussi, être pris comme emblème des nations alpestres, et les artistes de l'époque n'ont peut-être pas su en reproduire l'image avec une fidélité parfaite. Qu'on se rappelle les descriptions fantastiques d'hommes et d'animaux faites par les voyageurs de l'antiquité !...

L'auteur allemand, enfin, se fait l'écho d'un on dit qui a trait sans doute à quelqu'un de ces phénomènes bizarres, à une de ces monstruosités de naissance dont, de temps à autre, nous sommes nous-mêmes appelés à constater l'existence, et ce *racontar* me fait volontiers songer à cet Anglais qui, débarquant à Calais pour en repartir

(1) (*Monete dei reali di Savoia*, par Dcu Promis ; Turin, Chirio et Mina, 1841 ; Pl. XXI, XXII, XXIV, XXV et XXXI.)

aussitôt et n'ayant aperçu qu'une femme, — laquelle possédait une chevelure d'un blond ardent, — écrivit sur son calepin : « En France, *toutes* les femmes sont rousses. »

Quoi qu'il en soit, — je ne saurais trop le redire, — au fond de toute légende, il y a presque toujours quelque chose de vrai... Seulement il faut pouvoir l'en extraire. Que de faits semblables en numismatique!... Beaucoup sont reconnus maintenant ; un plus grand nombre encore demande sa solution.

Felix qui potuit rerum cognoscere causas!...

Je ne m'en flatte pas,... mais je cherche, comme la plupart de mes confrères, et je trouve quelquefois... Je ne parle pas du cas présent que je soumets en toute humilité à la discussion des maîtres.

Je voudrais donc pouvoir attribuer ce type du bouquetin non aux Allobroges en général, mais seulement à une ou deux de leurs fractions ou peuplades confédérées. Si Annecy ne peut le revendiquer, malgré sa situation au centre de ses belles montagnes, qui sait si l'on ne pourrait l'accorder à un peuple voisin, aux Ceutrons, avec lesquels les Allobroges eurent si souvent maille à partir, dont les limites varièrent sans doute au nord de la région, suivant les avantages remportés par l'un ou l'autre peuple, mais confinaient les Alpes Cottiennes du côté du Midi. Je dois reconnaître toutefois que, venant de visiter le pays des Ceutrons, j'ai parcouru la Tarentaise dans tous les sens et que, nulle part, je n'ai trouvé de monnaies gauloises. Au petit Saint-Bernard seulement, j'en ai vu une des Séquanais, et le recteur

de l'Hospice m'a assuré que l'on en avait découvert d'autres, mais qu'on les avait emportées au musée d'Aoste, si je ne me trompe. N'ayant donc rien vu, je ne puis en tirer aucune conséquence. Cette attribution aux Ceutrons, à cette importante tribu gauloise, aurait encore cet avantage de rapprocher cette monnaie de celles des Volks-Arécomiques, dont ils ne sont séparés que par la Maurienne et le Briançonnais.

III.

J'arrive, Monsieur, à la série que, dans ma première notice, j'ai consacrée à la monnaie des Allobroges.

Dans le trésor de Moirans, je n'avais rencontré que deux variétés de ces pièces. Je les retrouve également dans le dépôt d'Hostun : ce sont les pièces les plus communes (1). Mais, avec celles-ci, j'en découvre quatre

(1) « Une chose, disais-je dans mon rapport (p. 18), m'a frappé dans ce monceau de numéraire émané de tant de nationalités diverses : l'aspect globuleux des monnaies allobrogiques détonne surtout dans ce concert numismatique, où la généralité des pièces se présente sous une apparence plus large et plus plate. J'ai voulu me rendre compte de cette singularité, et j'ai songé à faire intervenir la balance. Mais j'ai bientôt compris que je ne pouvais dégager de ce bloc, détérioré par l'usage et le frottement autant que par son long séjour dans la terre et l'humidité, quelques conséquences que j'avais cru entrevoir. »

Autant en dirai-je du dépôt d'Hostun. Ce qu'il y a de bien clair dans cette comparaison des monnaies des Allobroges avec celles des autres peuples de la Narbonnaise, c'est qu'elles paraissent obéir à d'autres lois monétaires que ces dernières, appartenir à un système différent de monnayage.

Une chose remarquable aussi, dans ces monnaies, c'est la grande variété de coins qui ont servi à les frapper. On peut observer, sur mes

autres, dont les trois dernières surtout sont d'une importance capitale. Nous parlerons plus loin de celles-ci; décrivons d'abord les premières.

1. — *Anépig.;* Tête à gauche, couverte d'un casque à cimier d'une grande élégance.		
Rev. *Anépig.;* Hippocampe à gauche (PL. III, nos 48 à 49).	194	199
Idem, mais avec la tête seule (pièce incuse) (PL. III, n° 50).	1	
Pièces dont le revers est bien complet, mais dont l'avers offre deux moitiés de l'empreinte, ou réciproquement, un hippocampe et le cimier du casque (PL. III, nos 51 à 54)	4	
2. — *Anépig.;* Même tête, à droite.		
Rev. *Anépig.;* Hippocampe à droite (PL. III et IV, nos 55 à 56).	64	65
Idem, avec la tête seule (pièce incuse) (PL. IV, n° 57).	1	
3. — *Anépig.;* Même tête à gauche.		
Rev. *Anépig.;* Hippocampe à droite (PL. IV, n° 58).		2
		266

dessins, que la tête ou les hippocampes sont loin d'être toujours de la même dimension ; les planches du mémoire de M. de la Sizeranne en offrent des exemples encore plus frappants et dont j'ai trouvé plus d'un spécimen dans le dépôt d'Hostun, mais que je n'ai pas cru devoir reproduire, pour ne pas charger inutilement mes propres planches.

Report. . . 266

4, 5 et 6. — Trois exemplaires dont la description sera faite plus loin. 3

Total. . . 269

Plus que jamais, je crois parfaitement justifiée l'attribution des pièces à l'hippocampe aux Allobroges. Ces trouvailles successives, toujours sur le territoire de ce peuple, ou dans ses environs immédiats, sur les terres de ses voisins, en sont pour moi l'indice irréfutable. *Ubi plura, ibi domestica,* dit l'axiôme.

Non que je veuille prétendre que toutes les monnaies offrant l'image de cet emblème appartiennent à nos ancêtres de l'Allobrogie. On le retrouve, avec des caractères propres, sur les médailles des Redons, des Cénomans, etc.; et d'ailleurs le type de notre région est assez distinct des autres, pour que l'on ne puisse confondre ces pièces entre elles. La tête au casque si particulier de nos médailles autonomes, à elle seule, servirait au besoin à les authentiquer.

Avant d'aborder cette question d'attribution, je crois qu'il importe de bien définir d'abord les limites de l'Allobrogie, ou tout au moins de résumer ce que l'on en sait.

Je ne veux point retracer tout ce qui a été avancé sur ce sujet par divers auteurs. Il me suffira, je pense, résumant les derniers travaux, de dire, avec M. V^or^ de Saint-Genis [1], mais sans me rendre caution de plusieurs de ses allégations, étrangères au sujet de mes recherches, que

[1] *Histoire de Savoie*, t. I, pp. 83 et suiv.

les Allobroges occupaient la région inférieure des Alpes, entre le Rhône, l'Isère et l'Arve. César indique Genève comme leur extrême oppidum. Il n'est pas aussi aisé de déterminer leurs limites au nord et à l'ouest. Tite-Live raconte que les *Volcæ* (*Volcæ Tectosages, Arecomici et Cavares*, ces derniers sur la rive gauche du Rhône et voisins des Voconces), *nation forte qui occupe les deux rives du Rhône*, disputèrent à Annibal le passage du fleuve. Polybe ajoute que, remontant le long du Rhône vers le nord, Annibal rencontra l'île des Allobroges, sorte de *Delta* compris entre le Rhône et le Scorax. César atteste que les Allobroges avaient des possessions au-delà du Rhône, sur le territoire des Edui-Ambarri ou des Sebusiani (1); la nature et l'importance de cette extension de l'Allobrogie jusqu'au pied du Jura n'ont jamais été déterminées avec certitude On attribue aux Allobroges, tantôt les vallées de Châtillon et de Michaille en Valromey, tantôt le district de Belley, tantôt la rive droite du Rhône jusqu'à Miribel. Ce qui est certain, c'est que l'ancien diocèse de Belley, certaines médailles frappées à Segusia, qui n'est point Segusium (Suze), et des traditions locales persistantes, reportent jusqu'au centre de la Bresse et du Bugey les frontières probables de la vieille confédération allobrogique. On prétend même qu'ils possédaient le vaste territoire qui s'étend du pays des Helviens jusqu'au Léman, c'est-à-dire, le nord de l'Ardèche, une partie du Dauphiné, la Savoie, la Bresse et une partie de la Suisse. Aussi ne peut-on, d'une manière certaine, indiquer les

(1) *De bello helvetico*, I, cap. XI. — Tacite : *Annales*, I, cap. LXVI.

frontières de l'Allobrogie en dehors de l'île formée par le Rhône et l'Isère, c'est-à-dire du côté de la Suisse et des montagnes de la Haute-Savoie.

Les Allobroges étaient une des nations les plus célèbres de la Celtique. Apollodore les proclame *Gallorum fortissimos;* Tite-Live atteste qu'il n'est pas, dans les Gaules, de peuple plus illustre et plus riche (1). Horace ajoute, il est vrai, que *leur fidélité variait avec les caprices de la fortune* (2), mais Horace n'est qu'un poète et son vers m'a toujours paru quelque peu sibyllin.

L'an 121, le consul Domitius Ænobarbus combat avec succès les Allobroges près de Vindalium, au confluent du Sulgas (la Sorgue) et du Rhône. Les Allobroges se confédèrent de nouveau avec les Arvernes, dont le roi Bituit était célèbre par son faste et sa bravoure. La même année, le consul Fabius Maximus écrase les alliés au confluent de l'Isère et du Rhône, et reçoit avec les honneurs du triomphe le surnom d'*Allobrogique*.

L'Allobrogie fut le lieu de passage des armées pendant toutes les invasions romaines de César en Gaule. Pendant les guerres civiles qui précédèrent l'avènement d'Auguste, ce pays fut le théâtre de faits militaires importants. Dans l'une de ses lettres à Cicéron, Munatius Plancus cite le nom d'une bourgade des Allobroges, *Civaro* (*ex finibus Allobrogum*), « probablement, dit M. de St Genis, *qui écrivait pour la Savoie*, Saint-Sigismond ou Chevron, près d'Albertville, et dont on s'obstine à corriger l'ortho-

(1) *Nullâ gallicâ gente opibus aut famâ inferior*, lib. XXI.

(2) *Novîsque rebus infidelis Allobrox*, *Epodes*. XVI.

graphe pour en faire *Cularo*, Grenoble. » Ce n'est pas le lieu de s'appesantir ici sur cette dernière allégation, qui serait un hors-d'œuvre dans mes recherches... Je continue donc.

Ces limites établies, voyons le parti que nous pourrons en tirer pour les monnaies à l'hippocampe, attribuées avec tant de perspicacité par M. de Saulcy à la région des lacs en général, mais dont, suivant moi, il convient de restreindre beaucoup la trop grande diffusion, l'expansion trop exagérée.

Le moment est venu, en effet, de dresser la carte des découvertes de monnaies allobrogiques. Essayons donc, pour arriver à ce résultat, de faire le relevé des trouvailles plus ou moins bien constatées jusqu'à ce jour, sans nous préoccuper de celles qui n'ont pu l'être, alors que de pareilles bonnes fortunes n'étaient pas encore des évènements scientifiques et que ces dépôts, considérés seulement comme *métal*, étaient impitoyablement et sans hésitation livrés au creuset des fondeurs... Ce sont les temps préhistoriques de la numismatique, où tout est nuage et que nous ignorerons malheureusement toujours.

Ainsi que l'a dit avec beaucoup de raison M. F. de la Sizeranne [1], en parlant du département de la Drôme, et par conséquent un peu aussi de celui de l'Isère : « ... Une contrée si anciennement cultivée renferme encore, dans les profondeurs de son sol, bien des vestiges du séjour des peuples qui l'ont successivement habitée. Il ne faut donc pas nous étonner de ces nombreuses découvertes de

[1] *Le Trésor de Laveyron*, (déjà cité), p. 10.

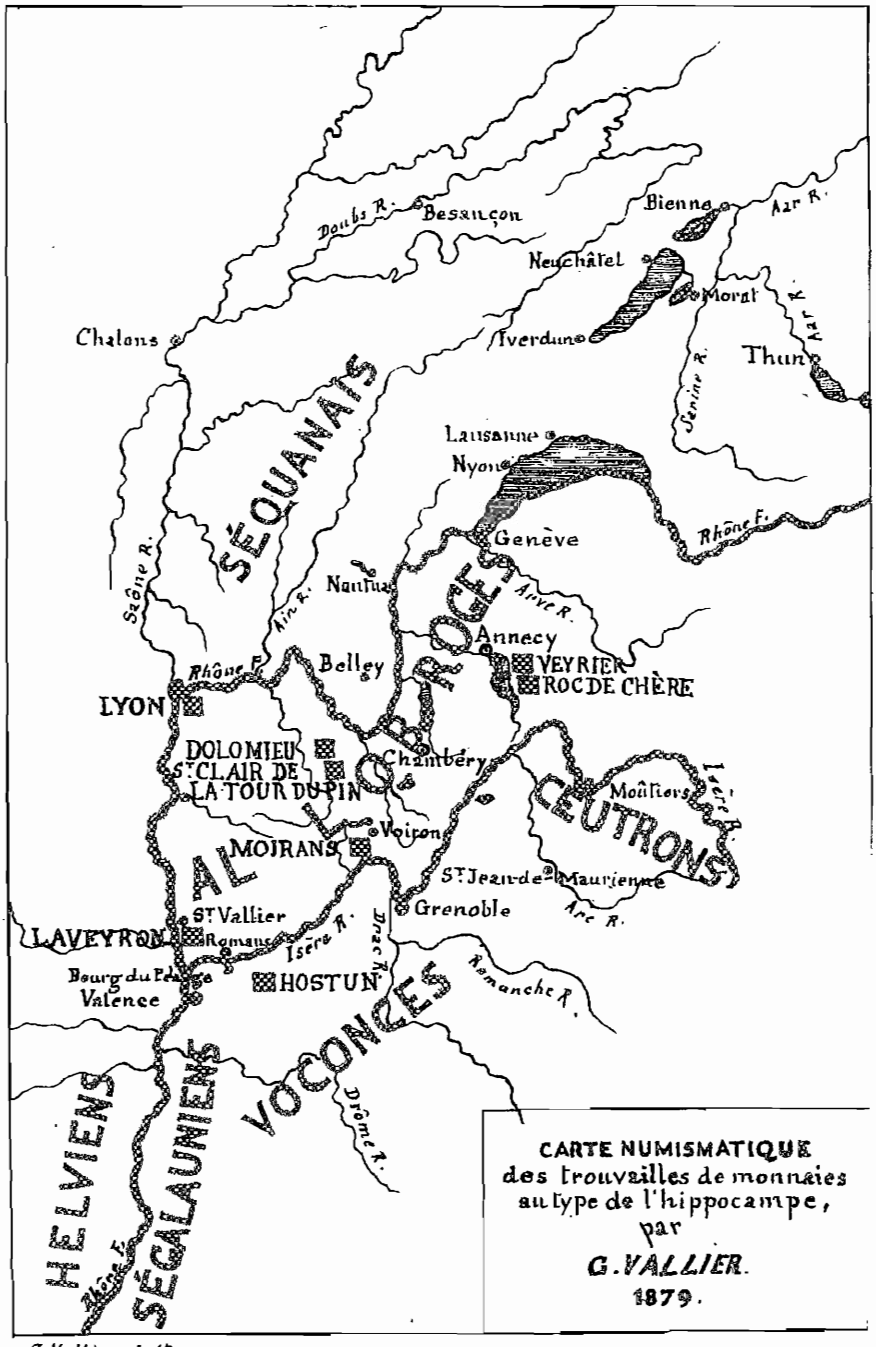

CARTE NUMISMATIQUE
des trouvailles de monnaies
au type de l'hippocampe,
par
G. VALLIER.
1879.

G. Vallier del.

monnaies dans un pays qui fut certainement l'un des plus riches de la Gaule. Que l'attention de nos numismatistes soit sans cesse tenue en éveil! Ils doivent concevoir l'espoir de rencontrer des pièces inédites ou au moins quelques-unes de ces raretés tant enviées, bonne fortune qui procure de bien vives émotions aux collectionneurs passionnés, quand elle ne fournit pas des documents nouveaux à l'histoire. »

N'envisageons donc que le présent, afin de préparer l'avenir.

J'ai voulu vérifier sur les lieux mêmes le bien fondé de toutes ces constatations; j'ai voulu surtout, après avoir étudié dans les dépôts de l'Isère et de la Drôme les diverses parties qui les constituent, faire une semblable étude pour ceux découverts dans le nord de l'Allobrogie ou chez les peuples qui la limitaient de ce côté, et voici le résultat de mon enquête.

La carte ci-jointe, fera mieux comprendre le parti que je veux tirer de cette étude. C'est avec intention que j'y ai donné, aux cours du Rhône et de l'Isère, un tracé beaucoup plus accentué qu'aux autres rivières du voisinage. J'ai voulu indiquer ainsi les limites dans lesquelles les Allobroges étaient renfermés et. frappant le regard, le forcer à bien saisir entre ces limites la trace des dépôts arrachés à la terre et parvenus à notre connaissance.

Roc de Chère, *commune de Talloires* (*H^te-Savoie*). 1786.

Je trouve dans la *Haute-Savoie avant les Romains*, de

M. L^s Revon, conservateur du Musée d'Annecy (1), une note précieuse que l'auteur a empruntée à l'*Essai médical* de M. C. H. A. Despines, directeur des bains d'Aix, volume manuscrit appartenant à la Société Florimontane.

« En 1786, un agriculteur, travaillant sur la pente du Roc de Chère, brisa avec sa pioche un vase rempli de nombreuses monnaies en argent. Elles furent disséminées, et les orfèvres en achetèrent pour une somme considérable; mais leur description sommaire a été consignée dans deux manuscrits de M. Despines. La plupart portaient une tête casquée, et au revers un cheval ou un hippocampe, ou un cavalier armé de la lance; sur d'autres enfin, — M. Revon aurait dû l'ajouter, car cela est fort important, eu égard à ce que j'ai dit au paragraphe précédent, — une bête du genre du Pecus, un bœuf, un mouton, etc. Les principales légendes était VOL et CON (probablement COM ou COMA); une pièce portait sur la face COOV et au revers CooOMA (2). »

Il est impossible de ne pas reconnaître, dans ces descriptions incomplètes, les types des monnaies des Volks,

(1) Annecy, Perrissin, 1878, p. 48.

(2) J'ai donné, au paragraphe I de cette étude, toutes les variétés connues de la légende COMA. Or, M. Despines en donne ici une nouvelle que je ne puis admettre, et pour laquelle il est facile de reconnaître l'erreur dans laquelle il est tombé. C'est simplement la légende C—OMA, le C séparé des trois autres lettres par les pieds de derrière du cheval. Tous ceux qui connaissent et comprennent ces médailles doivent avoir remarqué que les sabots (ou corne du pied) sont presque toujours détachés des jambes du coursier et qu'ils sont fréquemment gravés de telle sorte que, pour peu que la pièce soit usée par le frai, et même sans cela, il est aisé de les confondre avec deux petits o.

des Cavares ou des Allobroges montagnards, de *Comanus* et enfin de nos médailles à l'hippocampe.

Veyrier, *commune de la Haute-Savoie.* — 1830.

Dans la *Haute-Savoie avant les Romains,* M. Revon a également signalé la découverte de médailles gauloises sur les rives du lac d'Annecy. Cette découverte « datant de 1830, eut lieu à *Veyrier*, vers le hameau de *Lacombe.* Surpris par un orage, deux jeunes bergers grattaient la terre dans le creux d'un rocher où ils avait cherché un abri, quand ils aperçurent sous un bloc de pierre une marmite en bronze, à anse, ronde en dessous : elle était pleine de pièces d'argent! Les prenant pour du plomb de chasse, ils les portèrent à leur père. Celui ci en remplit ses poches et les utilisa comme des chevrotines; mais le frottement ayant fait disparaître la couche terreuse et rendu au métal tout son éclat, le braconnier se hâta de livrer son trésor à un orfèvre qui l'acheta pour une valeur intrinsèque de plusieurs centaines de francs. Les enfants avaient gardé quelques pièces pour jouer à la Mourre ; ce sont les seules qui aient échappé au creuset. Le musée d'Annecy put en acquérir 25. M. de Saulcy, membre de l'Institut, les attribue aux peuplades suivantes :

15 des Allobroges à l'hippocampe...
1 des Allobroges montagnards...
3 de la ligue des peuples des Alpes contre Arioviste...
1 des Volks-Arécomiques.
3 des Voconces...
1 des Celtes-Eduens...

« Sept autres échantillons du même trésor avaient été présentés à l'Académie de Savoie. Sur ce nombre, six offraient une tête avec casque surmonté d'une aigrette, et au revers un cheval marin : c'étaient donc des Allobroges à l'hippocampe. Le septième appartenait aux Volks-Arécomiques... »

Lyon. — 1847.

La *Numismatique gauloise* de M. Changarnier-Moissenet, publiée par la Société d'archéologie et de littérature (1) de l'arrondissement de Beaune, m'a fait connaître les diverses découvertes de monnaies des Celtes-Eduens faites dans plusieurs localités de la Côte-d'Or et des départements voisins. Celle de Lyon seule pouvait m'offrir quelque intérêt pour le présent inventaire, et cet obligeant confrère, par une note extraite de son travail manuscrit sur les légendes des monnaies gauloises, a bien voulu m'apprendre qu'une importante trouvaille fut exhumée dans cette ville, en 1847, lors de la construction de la rue Ste-Élisabeth, aux Brotteaux. « M. Blanc, orfèvre, l'acheta en bloc; le poids était de 2 kilog. 500 gr. ; il y avait environ 1,400 pièces des chefs Durnacos-Auscro, Durnac-Eburo, Bri-Coma, Rigant, Cn. Vol, Row, Ambilli-Eburo, Ambillo-Eburo, etc., qui m'ont été cédées par M. Vaganay, antiquaire à Lyon. Une partie du trésor fut fondue, l'autre remise aux marchands de monnaies. »

Il m'est revenu, depuis, qu'il s'y trouvait une certaine

(1) Beaune, Batault-Morot, 1876 ; pp. 109 et suiv.

quantité de pièces à l'hippocampe : elles sont, je le suppose, comprises dans l'*et cetera* de la note précédente, parce que, sans doute, on ne pouvait les citer, vu l'absence des légendes... Mais je ne puis rien affirmer, aucune preuve écrite n'étant à ma disposition.

Saint-Clair de la Tour-du-Pin, *commune de l'Isère.* — 1857 (?).

C'est vers l'année 1857 que fut déterré, dans cette localité, un dépôt de monnaies gauloises d'argent, au nombre d'environ cinq ou six cents, que je ne puis spécifier, mais parmi lesquelles, suivant une note conservée par moi depuis cette époque, il s'en trouvait une grande quantité auty pe de l'hippocampe.

Dolomieu, *commune de l'Isère.* — 1858.

Médailles gauloises, également en argent, trouvées à Dolomieu : environ 400, dont le quart au type de l'hippocampe, suivant la même note. Ces deux trouvailles furent, me dit-on, portées à Lyon et vendues aux orfèvres, aux marchands d'antiquités et à quelques particuliers. J'avais, dans le temps, signalé à M. de Saulcy les découvertes de ces monnaies à l'étude desquelles je n'étais pas encore initié, et mon regretté correspondant me parlait, de son côté, d'autres trouvailles analogues, mais sans les localiser dans sa lettre, ainsi qu'on le verra plus loin [1].

[1] Au moment où ces lignes s'impriment et ma carte numismatique étant déjà exécutée, je découvre dans un tiroir de mon secrétaire quelques médailles, dont 2 exemplaires des nos 41 et 45 de nos *Allo-*

Mont-Beuvray (*Saône-et-Loire*). — 1867 à 1872.

M. Changarnier-Moissenet me signale, dans une *Étude sur les monnaies antiques recueillies au Mont-Beuvray de 1867 à 1872* (¹), une monnaie à l'hippocampe fort barbare (*potin*) et représentée au Beuvray par 59 exemplaires. Je ne crois pas que ces monnaies appartiennent aux Allobroges, par la raison que, reconnaissant comme telle la pièce à l'hippocampe, en argent, que l'on ne rencontre en grandes quantités que dans notre région, je refuse pour le moment cette même nationalité à des monnaies de bronze ou de potin que l'on n'y trouve jamais, ou du moins fort rarement, et que l'on découvre ailleurs en plus grand nombre.

Je renie donc ces médailles comme allobroges... Peut-être pourtant, les assimilant à celles des Séquanais dont elles ont le métal, la dimension, l'aspect et la barbarie, pourrait-on supposer qu'elles ont pu être coulées par les Allobroges transrhodaniens, dont les relations exigeaient probablement une monnaie de même nature que celles de leurs voisins avec lesquels ils avaient le plus de rapports

broges montagnards ; 2 exemplaires des *Allobroges*, nos 48 et 55 ; et 2 exemplaires des *Volks-Arécomiques*, no 62. A ces pièces était jointe la note suivante, écrite par moi-même à l'époque de la découverte, mais sortie de ma mémoire : *Trouvaille de la Chapelle de la Tour-du-Pin, ne 1861, au nombre d'environ 150 pièces.* J'ai le regret de n'avoir pas retrouvé cette note à l'époque de la confection de ma carte; mais, pour ceux qui l'ignorent, j'ajouterai ici que *La Chapelle* est une petite localité peu distante de celle que j'ai indiquée ci-dessus sous le nom de *Saint-Clair de la Tour-du-Pin*.

(¹) A. de Barthélemy ; Autun, Dejussieu, 1872.

commerciaux. Je n'oserais pas le nier, et je crois bien, en effet, que ces espèces à l'hippocampe barbare se retrouvent quelquefois dans l'Ain, comme on les retrouve dans les dépôts de monnaies séquanaises. Mais, pour appartenir aux Allobroges proprement dits, aux Allobroges habitants de l'*Ile*, depuis le delta du Rhône et de l'Isère jusqu'au Léman, je le nie, *car on n'en trouve jamais dans ces limites*, si ce n'est *peut-être* quelque exemplaire égaré.

Une autre idée se présente à moi!... Vous allez dire, Monsieur, que j'en ai trop, et je crois que vous aurez raison : une *bonne* vaudrait mieux que vingt *incertaines*. Néanmoins, je la risque ici et je vous la livre pieds et poings liés,... c'est vous faire entendre que vous êtes libre de la jeter par-dessus bord.

Vous verrez, plus loin, que je fais descendre, — non en droite ligne, mais avec un interrègne de plus de mille ans, et sous la réserve commandée par cet audacieuse revendication, — notre emblême du *dauphin* de celui de l'*hippocampe*.

Par un sentiment analogue, je me demande si l'Arvernie, qui, plus tard, — après un certain nombre de siècles aussi, *et par l'effet peut-être d'une vague tradition* (?), — s'autorisant de l'alliance d'un de ses Comtes, Robert IV, avec la fille de l'un de nos Dauphins, devait adopter l'emblême héraldique de celui ci, se contentant d'en modifier les émaux, et lui emprunter un nom patronymique; je me demande, dis-je, si, à une époque où Bituit et ses Arvernes étaient les alliés de leurs puissants voisins les Allobroges, ils n'auraient pas eu l'idée,

— assez sentimentale si vous voulez, mais pourtant assez naturelle et suffisamment justifiée entre peuples confédérés pour la lutte, — de faire, à l'exemple des nations plus méridionales qui avaient placé le type du *cavalier* sur leurs monnaies pendant la ligue contre Arioviste, une adoption du même genre sur les leurs, et principalement sur celles de bas aloi, de potin, où l'hippocampe signalé plus haut n'aurait pu, — grâce à la mauvaise qualité du métal et au coulage de ces monnaies, qui étaient fondues comme des balles, grâce aussi peut-être au peu de talent du monnayeur, — revêtir qu'une forme barbare, dans laquelle pourtant il est possible de reconnaître une imitation intentionnelle (1). Mes *idées*, comme je les appelle, ne sont peut-être que de pures *visions;* mais, malheureusement, je ne puis invoquer autre chose en l'absence des documents de l'histoire. M. de Saulcy a trouvé les traces monétaires de la *ligue contre Arioviste;* pourquoi ne trouverais-je pas celles de la *ligue contre les Romains?...*

M Changarnier-Moissenet me parle encore d'un statère d'or, portant également un hippocampe, et trouvé récemment en Allobrogie... Je n'en sais rien de plus que ce qu'il m'en dit; je doute... et j'attendrai d'avoir vu pour en parler. Du reste, s'il fallait ajouter quelque importance aux découvertes isolées, on en trouverait un peu partout : ce qui ne prouve rien. Il en est donc de même des trouvailles suivantes, qui me sont signalées par mon honorable correspondant, et qui ne peuvent offrir

(1) Ces pièces en potin se retrouvent surtout dans l'Arvernie, la Séquanaise et la région du Jura. On en découvre fort peu chez nous.

aucun intérêt direct à la question qui nous occupe.

Dans la plaine des Fins, sur l'emplacement de la station romaine de *Bautæ* (1), M. Ducruet a trouvé dans son champ, en 1877, *un* spécimen en argent de la monnaie des Allobroges à l'hippocampe et un petit bronze (?) au même type (tous les deux au musée d'Annecy). Thonon a également fourni une médaille semblable en potin (2), qui a été recueillie près de la ville et fait partie de la collection de M. Ern. Griolet, de Genève.

On en a encore trouvées d'isolées, 3 à St-Etienne-en-Forez, 1 à Essolois-en-Forez, 1 à Charlieux (Loire), 1 à Roanne (id.), 1 ou 2 à Autun (Saône-et-Loire), 1 à Aoste (Isère), etc., etc.

Moirans (Isère). — 1879.

Ce dépôt, dont j'ai parlé *passim* dans la présente lettre fut découvert le 13 mai 1879 (3) par des ouvriers chargés des fouilles opérées pour la construction d'une école. Il se décomposait ainsi :

Monnaies au type de la ligue contre Arioviste. .	186
— attribuées aux Cavares.	6
— à l'hippocampe.	135
— des Volks-Arécomiques.	80
— diverses.	111
Total. . .	418

(1) Le Revon : *La Haute-Savoie avant les Romains*, p. 50.

(2) Id., *id.*, p. 50.

(3) Le titre de la brochure porte : *avril* 1879. C'est une faute d'impression qu'il faut rectifier ainsi : *mai* 1879.

Laveyron, *commune de la Drôme* [1] — 1879.

Ce trésor, trouvé au printemps de 1879, se composait de 562 pièces. En voici l'inventaire dressé par M. le comte F. de la Sizeranne et publié, en 1880, dans le *Bulletin de la Société d'archéologie de la Drôme :*

Ligue formée contre Arioviste.	424
Allobroges.	75
Volks-Arécomiques.	61
Eduens.	1
Massaliotes.	1
Total. . .	562

J'ai déjà cité quelques lignes de cet intéressant mémoire, et j'aurai sans doute l'occasion d'y revenir plus loin.

L'auteur mentionne six dépôts de pièces d'argent, imitées du monnayage des Romains, qui, en peu de temps, ont été mis à jour en Dauphiné, et principalement dans le département de la Drôme : à Crest, à Valence, à Saint-Gervais, à Laveyron, à Moirans, et tout récemment à Hostun. M. de la Sizeranne paraissant mettre toutes ces trouvailles sur le même pied, je dois, dans un intérêt qui lui est aussi commun qu'à moi-même, en distraire celles de Crest, de Valence et de Saint-Gervais, qui, suivant les renseignements que je me suis procurés, ne renferment rien de nos Allobroges, quoique son article donne à le penser. La trouvaille de Saint-Gervais, par exemple, ne

[1] Commune du canton de Saint-Vallier (Drôme), dans l'ancienne cité des Allobroges.

contenait, au rapport de M. Long [1], que des oboles de Marseille, et il y en avait 7 kilogrammes [2].

Passons maintenant des faits constatés à ceux qui ne l'ont pas encore été, ou tout au moins qui ont donné naissance à diverses opinions sans fondement qu'il est utile de ne pas laisser s'accréditer.

A tout seigneur, tout honneur. M. le marquis de Lagoy devrait occuper la première place ; mais sa dissertation, qui date déjà de 1840, portant sur une pièce à légende, unique jusqu'à présent, je me réserve, et pour cause, de la faire intervenir un peu plus loin.

Bien des années se passèrent depuis lors sans que l'on se préoccupât davantage des pièces à l'hippocampe. Ce fut M. de Saulcy qui, le premier, revint sur cet intéressant sujet, non sur la médaille à légende de M. de Lagoy, mais bien sur celles qui sont anépigraphes et qui surgirent tout à coup en nombre assez imposant. M. Hucher emboîta le pas derrière le maître. J'ai eu l'occasion d'en dire un mot dans mon *rapport*, et vous me permettrez, Monsieur, d'y revenir encore aujourd'hui.

« M. Hucher, disais-je dans mon précédent écrit sur ce sujet [3], accorde aux Allobroges [4] la médaille décrite ci-dessus (celle à l'hippocampe sans inscription ; mais il semble croire qu'on ne la trouve que sur les bords du lac

[1] *Mémoire sur les antiquités du pays des Vocontiens*, p. 79.

[2] Près de 7,000 pièces d'argent, toutes de Marseille, suivant l'*Annuaire de la Société française de numismatique*, 1870, p. 381.

[3] *Déc. de méd. gaul. à Moirans*, p. 13.

[4] *L'Art gaulois*, le Mans, Monnoyer, 1868, 1re partie, pl. 99, n° 3.

Léman (1). Je répondrai tout à l'heure à cette assertion.

« A ces époques relativement reculées, dit il (150 ou 100 ans avant notre ère), les populations de l'Ouest jouissaient d'un calme qu'elles n'ont plus eu au moment de la conquête ; et le numéraire restait confiné, ou peu s'en faut, dans les limites des peuplades qui l'émettaient. La connaissance des lieux d'enfouissement est, pour cette époque, un *criterium* à peu près certain d'attribution, *surtout si les découvertes se répètent dans une circonscription donnée.*

« Je me range complètement, ajoutais-je, à l'opinion de M. Hucher au sujet de la marque à laquelle on reconnaît justement le droit de fixer avec quelque certitude l'attribution des monnaies douteuses ; mais je me permettrai de lui dire que, si on trouve l'hippocampe sur les bords du Léman, — ce que je n'ignore pas, — je puis certifier aussi qu'on le rencontre fréquemment en Dauphiné, dans le département de l'Isère et même dans ceux de la Drôme et des Hautes-Alpes (2), dans tous les trésors

(1) « A ces mêmes Allobroges on attribue, avec beaucoup de certitude, la jolie petite médaille d'argent *trouvée en abondance* sur les bords du lac Léman (n° 3 de la pl. 99). Elle offre d'un côté un personnage casqué et de l'autre un hippocampe, le tout traité dans un goût que nous appellerons classique, par opposition avec celui qui prédominait dans la Gaule » (L'*Art gaul.*, p. 24.)

(2) Il y a, pour ce dernier département, une erreur que je dois reconnaître sans plus tarder. De ce qu'on a recueilli par hasard, aux environs de Gap, deux deniers au type de l'hippocampe « généralement attribué aux Allobroges établis autour du lac Léman et un denier au type du bouquetin, » — note qui a été publiée, en 1875, dans le *Dictionnaire archéologique de la Gaule* cité plus haut (p. 433), et, en 1878, par

de monnaies gauloises que l'on y découvre, et cela dans une proportion énorme, en général, eu égard aux autres pièces auxquelles ce type se trouve associé.... »

M. Maxe-Werly regarde aussi l'hippocampe comme appartenant bien aux peuples des bords du Léman.

La nouvelle étude à laquelle je viens de me livrer me force à relever, dans les lignes qui précèdent, l'erreur commise par M. Hucher et plusieurs numismates, et partagée par moi-même : *On n'a jusqu'à présent jamais trouvé, en abondance surtout, la médaille à l'hippocampe sur les bords du Léman*, et si j'avais approuvé l'assertion erronnée de M. Hucher, c'était jusqu'à des opinions antérieures, partagées du reste par l'un de mes plus savants confrères, que j'aurais dû faire remonter la responsabilité de mon approbation. M. Morel-Fatio dont la science est une autorité, mais une autorité qui ne cherche point à s'imposer, M. Morel-Fatio, dis-je, me permettra, dans l'intérêt même de la thèse que je soutiens, de livrer à la publicité un passage d'une lettre qui n'était point destinée à en voir le jour et était seulement l'écho des appréciations d'un consciencieux correspondant. Voici ce qu'il m'écrivait en date du 4 janvier 1880, alors que je venais de lui adresser mon rapport sur la découverte des médailles gauloises de Moirans.

M. L. Revon, dans sa *Haute-Savoie avant les Romains* (p. 48), — on ne peut tirer aucune induction qui offre quelque importance pour la présente dissertation. J'ajouterai de plus que, d'une note de M. Guillaume, archiviste départemental à Gap, note qu'a l'obligeance de me communiquer M. Pinet de Manteyer, secrétaire-général de la préfecture de la même ville, il résulte qu'aucune monnaie au type de l'hippocampe n'a été jusqu'à présent trouvée dans cette région, en masse du moins.

« ... Depuis longtemps je me suis préoccupé des monnaies à l'hippocampe. Elles me paraissent avoir leur siège auprès des lacs d'Annecy et du Bourget. On les rencontre en faible quantité à Genève et à Nyon, *jamais dans le plein du canton de Vaud,* mais longeant le Jura et se retrouvant le long du lac de Neuchâtel et surtout au lac de Morat, à Avenches et environs immédiats.

« Des frises d'un ancien temple romain à Avenches sont ornées de l'hippocampe, mais double [c'est-à-dire, que les hippocampes sont adossés et enlacés par la queue]. Est-ce une tradition locale ou bien seulement une rencontre fortuite?... (1) »

Mais cette attribution des monnaies à l'hippocampe n'était pas chose nouvelle, et M. Morel-Fatio avait eu un prédécesseur dans M. de Saulcy. « La première fois, ai-je écrit dans mon rapport (2), que je vis les pièces à l'hippocampe attribuées aux Allobroges, ce fut en visitant les cartons de la splendide collection gauloise de M. de Saulcy, pendant l'hiver de 1859. Je lui en témoignai ma surprise... — Mais, me dit-il en souriant, vous devriez vous souvenir que vous m'avez écrit vous-même que l'on avait

(1) Je ne pense pas à une tradition : pour moi, cet hippocampe est plutôt un symbole, tel qu'on le retrouve, un peu partout, sur les monnaies, les monuments, et même les poteries. C'est ainsi que je l'ai découvert, au mois de septembre dernier, entre autres, sur un fragment de terre de Samos, où il se trouve combiné avec un triton et des dauphins, qui m'a été communiqué par M. Borrel, architecte à Moûtiers (Savoie). Je rappellerai également ici, pour mémoire, un fragment analogue publié par M. Hucher dans le *Bulletin monumental* de 1860 (p. 285).

(2) *Déc. de méd. gaul à Moirans*, p. 15.

trouvé plusieurs dépôts considérables dans votre département. Or, divers avis m'ont encore renseigné sur d'autres découvertes de même nature, et je ne connais aucune trouvaille un peu importante qui ne provienne de votre région. Voilà le *pourquoi* de votre étonnement. »

Voici, du reste, l'opinion formulée depuis et publiée par M. de Saulcy :

« L'incertitude cesse lorsqu'il s'agit des monnaies frappées par les Allobroges de la Savoie et des bords du Léman. A ce peuple appartiennent incontestablement les monnaies d'argent sur lesquelles on voit, au droit, une tête casquée et, au revers, un hippocampe ou cheval marin.

« La provenance, pour ainsi dire constante, de ces jolies monnaies en rend l'attribution indubitable; il faut leur rattacher des potins coulés, offrant, au droit, une tête grossière, semblable à celle des potins émis par les Éduens et les Séquanes, et, au revers, un hippocampe du dessin le plus rudimentaire. Le Mis de Lagoy a publié jadis un denier d'argent à l'hippocampe, portant en plus la légende MAGVS. Ce denier, que nous avons examiné avec le plus grand soin, est certainement faux, et ne mérite pas qu'on s'en occupe. A-t-il été moulé sur un exemplaire antique? C'est ce que nous ne saurions dire; mais ce que nous pouvons affirmer, c'est qu'il n'en existe, à notre connaissance, d'exemplaire authentique dans aucune collection connue (1). »

(1) Nous verrons plus loin ce qu'il faut penser de la fausseté attribuée à cette pièce par M. de Saulcy, — qui peut-être n'en avait vu qu'un *fac-simile* en métal, — et de son attribution à *Magusa*, par M. de Lagoy,

En regard de cette opinion, je ne manquerai pas de faire figurer celle d'un homme non moins savant, qui, dans la *Description des monnaies gauloises* de sa collection (p. 20), citée plus haut, émet encore quelques doutes empreints d'une prudente réserve, doutes que j'espère bien faire tomber par l'enquête à laquelle je me suis livré.

« Les pièces au type de l'hippocampe, dit M. Ch. Robert, sont considérées depuis longtemps comme allobroges; j'ignore si leurs provenances ont été suffisamment relevées pour justifier cette attribution. »

A la suite de ces lignes, je trouve encore les suivantes, au sujet d'une pièce de bronze :

« Tête.

« *Rev.* MOTVIDV..... Hippocampe.

« Cette monnaie se classe d'ordinaire à l'Auvergne; mais M. Hucher la considère comme d'attribution douteuse. J'ai pensé pouvoir, en raison de son type, la rattacher provisoirement aux deux précédentes (celles du bouquetin et de l'hippocampe). »

Je n'ai rien à objecter au sujet d'une pièce que je n'ai jamais vue, si ce n'est que, si l'on en a trouvé plus de 30 exemplaires isolés à Gergovie et à Corent, on n'en a jamais rencontré un seul exemplaire dans notre région.

« Les paisibles conquêtes de la science, disais-je de plus dans le même rapport, les paisibles conquêtes de la science dans le domaine de la numismatique gauloise ne sont pas encore, il faut bien le reconnaître, arrivées au

quant à l'adjonction des potins dont il vient d'être question proposée en faveur des Allobroges, j'ai dit mon opinion à ce sujet.

même point que pour les médailles grecques et romaines. Il y a plus de trente ans, nous n'avions à peu près que la *Description des médailles gauloises* de Duchalais, publiée en 1846, pour nous servir de guide, et il ne me déplaît point de confesser (malgré le *crime* qui m'en a été fait depuis) que, sous sa conduite, j'ai dressé, il y a bon nombre d'années, pour le médaillier de la ville de Grenoble, le catalogue de nos monnaies nationales anciennes, qui, vu l'état actuel des connaissances acquises, se trouve déjà tout à remanier, grâce aux récents travaux de MM. de Saulcy, Hucher, etc., et d'une armée de pionniers aussi ardents à chercher le dernier mot d'une science datant d'hier, qu'inhabiles à le trouver... pour le moment du moins.... Tout n'est pas connu, tout n'est pas dit, et il faut s'attendre encore à bien des *tâtonnements*, des *changements*, des *surprises*. Beaucoup de choses, dans la numismatique gauloise, sont encore fort hypothétiques.... Mais, quand les documents écrits font défaut, il ne faut pas craindre de proposer les solutions que l'on croit admissibles. C'est ainsi que procèdent les vrais numismates, et c'est par les erreurs commises, par la contradiction qu'elles soulèvent (j'ajouterai : et non par des attaques sournoises et injustes), que la vérité finit par se faire jour. Où en serait la science, si dès le principe, on n'avait osé parler qu'en présence de faits si manifestes que personne n'aurait pu en douter ?... »

J'ai fait allusion dans les lignes ci-dessus, par quelques mots placés entre parenthèses, à une attaque que l'on a eu la prétention de rendre blessante et à laquelle j'ai dédaigné de répondre. Incapable et ennemi de tout

charlatanisme, j'aime mieux quelquefois le laisser triompher que de me compromettre avec des envieux, qui cherchent moins le triomphe d'un principe certain qu'à se faire valoir et à se poser. Toutefois, Monsieur, il est des circonstances où l'on ne peut se taire, sous peine de se voir accusé d'acquiescement, et où le devoir commande de relever des paroles contraires à l'équité. Je dois donc, pour les confrères dont l'estime m'est chère et sous les yeux desquels cette attaque pourrait tomber, en dire un mot ici, puisque je n'ai pas le droit de répondre là où elle s'est produite.

Dans un *Rapport* présenté à l'Académie delphinale à la fin de 1879, sur les découvertes archéologiques opérées dans la région pendant la même année, un jeune homme — c'est un beau défaut d'être jeune, et je commence à regretter beaucoup de ne plus l'être, — un jeune homme un peu... impatient, s'armant de l'aveu même que j'avais fait dans mon rapport, ainsi qu'on l'a vu à la page précédente, aveu par lequel je reconnaissais de mon propre mouvement que la rédaction du catalogue des médailles gauloises d'après Duchalais était presque toute à revoir, surtout depuis les récents travaux faits sur la matière, insinuait avec une certaine dose d'importance qu'il « serait à désirer qu'on profitât de cette occasion, (celle de la découverte du dépôt de Moirans,) pour classer la série gauloise du cabinet numismatique de Grenoble, *conformément à la méthode adoptée dans toutes les collections, depuis les remarquables travaux de M. de Saulcy et Hucher* (*sic*). On n'y remarquerait pas, ajoutait-il, des attributions abandonnées à juste titre depuis longtemps,

notamment, les types du trésor de Moirans (série BRI-COMA) encore rapportés aux Eburons ou classés parmi les *incerta* du nord de la Belgique. Et dire, ajoutait-il sans trop grande connaissance de cause, mais poussé par quelque perfide insinuation, *que ce classement est promis et attendu depuis plus de vingt années !...* »

Je n'ai nullement la pensée de relever de pareilles insinuations, quoique j'aie assez d'intelligence pour comprendre que l'on m'a courageusement visé dans ces lignes injustes, imprimées sournoisement dans les *Mémoires* de l'Académie delphinale dont je ne fais plus partie depuis douze ans, et de laquelle je n'ai ni le droit ni la moindre velléité d'exiger l'insertion d'une réponse. Je me trouve en présence d'une lice ouverte à l'attaque et fermée à la défense, et je vous laisse juge de l'épithète qui convient à pareil procédé.... Pour moi, je me suis contenté de hausser les épaules et de montrer, il y a peu de temps, — quelques mois avant sa mort, — ces lignes à M. de Saulcy, à qui notre Médaillier n'était pas étranger. « Ce monsieur ne doute de rien, s'écria-t-il, et me paraît avoir une bien bonne opinion de ses lumières!... Mais demandez lui donc de publier de suite un mémoire pour nous éclairer tous : il rendrait là un grand service à la science, car, en fait de numismatique gauloise, *nous ne sommes encore que des ignorants ;* tout est à faire. Pour quelques solutions heureuses, il en est un plus grand nombre dans les nuages; pour quelques conceptions vraisemblables, la grande masse attend encore le jour de la résurrection.... Votre jeune présomptueux devrait bien, s'il en a, nous communiquer *ses idées !...*

Oui, Monsieur et honorable confrère, depuis plus de vingt ans j'ai été prié par le Maire de Grenoble de donner mon temps et mes soins au Médaillier de la ville, de le classer, de le cataloguer.... Ceux qui me connaissent et m'ont vu à l'œuvre me rendront cette justice que je ne m'y suis pas épargné... et j'ose dire que je l'ai fait avec quelque zèle et aussi quelque succès ... Ce n'est pas ma faute si des entraves sont venues se mettre parfois à la traverse dans un travail où tout était à faire: évènements politiques, deuils de famille, voyages prolongés; puis quelques autres évènements, inutiles à narrer ici, et parmi lesquels s'en trouve un qui m'a contraint, depuis environ deux ans, à interrompre la mise au net des cartes du catalogue.... Oui, Monsieur, c'est fort exact; et le Maire actuel de notre ville, qui connaît parfaitement les motifs de mon abstention provisoire, dont je n'ai à rendre compte à personne, si ce n'est à lui, voulant néanmoins ajouter un titre de plus à la médaille d'or que l'un de ses prédécesseurs m'avait décernée au nom de la ville, en 1866, pour les mêmes travaux, m'a donné encore, il y a peu de mois, pour les soins continus et désintéressés que j'ai apportés à cette œuvre, une marque de reconnaissance à laquelle j'attache un grand prix, en me nommant conservateur honoraire du Médaillier classé et catalogué par moi.

Pardonnez-moi, Monsieur, de m'être laissé entraîner à cette digression qui, à mes yeux, trouvait naturellement sa place dans ce paragraphe: elle s'est imposée à moi, et j'ai voulu éclairer mes confrères au sujet d'insinuations malveillantes et empreintes de quelque perfidie....

L'aveu d'*ignorance* de M. de Saulcy est d'un bon exemple. Le vrai savant est celui qui sait dire : *je ne sais pas*, au lieu de vouloir tout expliquer. Écoutez encore M. Hucher [1], dont on a eu l'audace d'invoquer le témoignage pour s'en faire une arme contre moi ; ce qui prouve, du reste, qu'on ne l'a pas même *lu*.

« M. de Lagoy a fait remarquer qu'avec un peu de bonne volonté on pourrait trouver une application à des peuples du sud-est de la Gaule, de la plupart des légendes de ces médailles : BRI, BRIC et BRICO pour *Brigantium*, Briançon, CAL pour *Calaro*, Grenoble, VIID pour les *Vediantii*, EBVROV pour *Eburodunum*, Embrun. Les autres légendes VOLVNT, COMAN, CALITIX, TVROGA, VIRODV, RICANT, AMBILLI, DONNVS, ESIANNI, AVGII, CAND ou DNAC... conviennent mieux à des noms d'hommes. Toutefois, hâtons-nous de dire qu'il règne encore à ce sujet une grande incertitude : au temps seul appartient d'élucider un ordre de faits qui tire de faibles lumières de l'histoire écrite ou des monuments épigraphiques. »

Ajoutons à cette liste la légende COOV, qu'on a voulu lire VOOC pour y trouver le nom des *Voconces*, d'après une allégation de Lelewel empreinte de la plus grande réserve. Voir aussi la note 1 de la page 14 de cette lettre.

M. Changarnier-Moissenet, de son côté, veut voir un nom d'homme aussi bien dans DVRNACUS que dans DONNVS ou AVSCROCVS [2]. En un mot, rien n'est

[1] *L'Art gaul*, 1re part., p. 23.

[2] *Mém. de la Soc. d'arch. de l'arrondt de Beaune* (*Numismatique gauloise*) ; p. 120.

encore fixé sur ce sujet, les uns voulant trouver partout des noms de chefs, les autres des ethniques. Nous sommes loin, vous le voyez, d'une méthode « *adoptée dans toutes les collections* depuis les *remarquables travaux* de M. de Saulcy et Hucher. » ...

C'est aussi l'opinion de M. de la Sizeranne, qui l'a dit tout récemment encore : « La numismatique gauloise, étudiée depuis quelques années avec autant d'ardeur que d'érudition, reste, malgré tant d'efforts, remplie d'incertitude et d'obscurité (1). »

Comme cela est vrai !...

Voyez plutôt la destinée de la médaille à la légende DVRNACVS—AVSCRO, et ses variétés, qui fut attribuée d'abord aux *Auscii* par M. de Lagoy, puis à Tournay par divers, enfin aux chefs Volks par M. de Saulcy.... Et, avec tout cela, est-ce bien le dernier mot ?...

Revenons à nos moutons, je veux dire à nos hippocampes que j'ai un peu laissés en arrière.

Je suis obligé de reconnaître dès à présent que ces médailles ne se trouvent pas plus sur les bords des lacs de Neuchâtel et de Morat que sur les rives de celui de Genève.

Ainsi que je vous le disais plus haut, j'ai voulu vérifier sur les lieux mêmes le bien fondé des gisements que l'on me signalait... et je me suis mis en route.

A Chambéry, ni dans ses environs, ni dans ceux du lac du Bourget, on n'a jamais rien trouvé, sauf pourtant à vérifier l'allégation du baron Walkenaër, répétée par

(1) *Le trésor de Laveyron*, p. 3.

Millingen et M. de Lagoy [1], allégation sur laquelle j'avoue n'avoir pu découvrir aucun renseignement.

A Annecy, les deux découvertes du Roc de Chère et de Veyrier méritent seules d'être prises en considération.

A Genève, rien; sur les bords du Léman, rien. Dans les collections publiques ou privées, rien ou presque rien : quelques exemplaires seulement, achetés chez des orfèvres de Genève et paraissant provenir des trouvailles des bords du lac d'Annecy.

Dans sa *Description des monnaies gauloises découvertes en Suisse* [2], M. le Dr H. Meyer, directeur du cabinet des médailles de Zürich, dit bien que quelques monnaies au type de l'hippocampe, semblables à celles qui avaient été trouvées au Grand Saint-Bernard, ont été découvertes près de Nyon et de Genève, et qu'elles furent partagées avec lui par MM. Amiet, Blanchet et Schwab; mais il ne localise pas expressément la trouvaille, et le vague de ses expressions, joint aux renseignements pris par moi, me

[1] Voir p. 74 de la présente lettre.

[2] *Beschreibung der in der Schweiz aufgefundenen Gallischen Münzen;* Zürich, Bürkli, 1863; p. 12.

« 74. Arg. Gefunden aus dem Mont Joux auf dem grossen St-Bernard im-Wallis : *Avers :* Behelmter Kopf, rechtsin. — *Revers :* Ein Schwimmender, mit grossen Flossen ausgerüsteter Hippocamp oder Seepferd, rechtsin

« 75. Arg. Gefunden bei Liddes an der St-Bernardsstrasse in Wallis. Aehnliche Quinare wurden *bei Nyon und Genf* gefunden und wurden mir von den Herren Amiet, Blanchet und Schwab mitgetheilt. *Avers* : Behelmter Kopf, linksin. — *Revers :* Ein schwimmender Hippocamp, wie oben, aber linksin. »

donne tous les droits de supposer qu'il s'agit simplement ici de celle de Veyrier, disséminée par les marchands jusqu'à Genève et à Nyon. Quant aux pièces dont la description est en tout semblable à celles que j'ai décrites moi-même plus haut, et qui ont été découvertes au Grand Saint-Bernard, je n'ai rien à y objecter. C'était un lieu de passage assez fréquenté, dans l'antiquité comme de nos jours, pour qu'on ait pu y rencontrer quelques pièces de monnaie d'un peuple important du voisinage.

De même pour les collections de Payerne, Avenches, Morat, Neuchâtel, Iverdun, Bienne, etc., etc. Partout, ou presque partout, quelques exemplaires isolés, de provenance inconnue ou achetés à Genève.

Dans les lacs de Morat et de Neuchâtel, dans ce dernier surtout [1], on trouve bien souvent des monnaies gauloises. Jamais celles à l'hippocampe, et presque toujours les potins des Séquanais.

En Franche-Comté, aucune constatation de trouvailles renfermant nos monnaies allobrogiques; mais seulement les potins susdits et quelques deniers d'argent des Eduens.

Voilà donc les trouvailles connues bien localisées, pour le moment du moins, sauf erreur ou omission.

Chose fort singulière! excepté dans les deux trésors des environs d'Annecy, ces monnaies n'apparaissent en bloc

[1] Dans la station lacustre de Préfargier, près Neuchâtel, M. Dardel a recueilli un certain nombre de monnaies gauloises, mais en potin seulement, parmi lesquelles j'en ai retrouvé une cinquantaine au type bien connu des Séquanais, un *cheval* (?) barbare, au revers d'une tête qui ne lui cède en rien au point de vue *artistique*.

que dans la région formant le Dauphiné actuel... L'*hippocampe* ne se retrouve que dans la patrie du *dauphin*... Y aurait-il eu jadis, chez les Allobroges, des sections différentes de cette peuplade : les Allobroges montagnards (ceux de la Savoie, de la *Sapaudie*) et les Allobroges de la Basse-Isère (ceux du Dauphiné) ? Et ce type de l'hippocampe appartiendrait-il plus particulièrement à ces derniers ? Jusqu'ici, les trouvailles opérées semblent venir à l'appui de cette hypothèse, que je suis loin d'affirmer, mais que je présente à l'étude de mes confrères comme étant digne de ne point être écartée [1].

Lorsque la découverte de monnaies à légendes susceptibles d'interprétation se fait sur un territoire étranger à ces monnaies, on ne peut, certes, en conclure qu'elles appartiennent à ce territoire ; mais il en est bien différemment lorsque ces monnaies sont anépigraphes ou possèdent des légendes inintelligibles, et que ces trouvailles

[1] Ils en conviendront, j'en suis sûr, tout au moins : Il y a quelque chose de bien curieux et de bien extraordinaire dans ce fait que la plupart des dépôts de ces monnaies — et ce ne sont pas les moins importants, — ont été *constatés* dans un rayon assez limité, parfois même assez rapproché, autour du lieu d'origine de nos Dauphins, près de cet **Albon** qui leur a donné le premier titre sous lequel ces seigneurs ont fait connaître leur puissance, et qu'au dernier moment, — alors qu'il n'en est plus temps, — je regrette de n'avoir pas placé sur ma petite carte, afin de mieux faire comprendre ce singulier rapprochement.

Pour ceux qui ne connaissent pas la topographie du département de la Drôme, je dirai donc qu'**Albon** est situé à quelques kilomètres seulement de Laveyron, et que son emplacement, correspondant sur ma carte — le hasard est vraiment bien bizarre ! — avec la première lettre du nom des Allobroges, se trouve au centre des principales découvertes que j'ai signalées.

se répètent constamment dans la même région. Voilà un *criterium* d'attribution qui me semble irréfutable, sauf, si l'obscurité de certaines légendes vient à se dissiper, à restituer ces espèces au pays qui les a émises.

Dans mon précédent rapport sur la trouvaille de Moirans, j'établissais entre l'*hippocampe* et le *dauphin* un rapprochement que je veux répéter ici et tâcher de concilier avec l'observation que j'exposais il n'y a qu'un instant: « ... Soit dit en passant, je ferai remarquer, — ce que j'ai déjà écrit ailleurs, dès 1864, dans une lettre adressée à M. Ad. de Longpérier (¹), — que cet emblème (celui de l'hippocampe) est resté, avec une dégénérescence un peu brusque peut-être dans les faits, mais paraissant s'allier à un souvenir légendaire dans la représentation du *dauphin*, comme un témoignage que nos premiers souverains, les comtes d'Albon, — dont l'origine encore un peu nébuleuse a l'air pourtant de se rattacher par un lien interrompu aux anciens chefs de nos contrées, — choisirent peut-être *par tradition* pour leur symbole de famille et dont ils prirent le nom. »

Après la chute de la puissance romaine et les invasions qui en furent la conséquence, notre pays était dans une anarchie complète, et la main trop faible des Césars allemands était forcée d'en abandonner le gouvernement aux Évêques et aux Seigneurs devenus indépendants .. L'ordre renaissait à peine... On cherchait le plus puissant pour se rallier autour de lui et obtenir sa protection... Les Dauphins parurent. C'est le trait caractéristique des civilisa-

(¹) *Bull. de l'Acad. delph.*, 1864 p. 315.

tions primitives que de tenir au passé par de fortes racines et de vivre avant tout de leurs souvenirs... Nos aïeux se souvinrent, et l'*hippocampe*, modifié par le temps et par les idées, se trouva, grâce sans doute au nom des souverains, transformé en *dauphin*. M. de la Sizeranne (1) semble me reprocher de faire venir le nom des *Dauphins* de l'emblème de ce nom choisi par eux comme *armes parlantes*. « Il ne faudrait pas, dit-il, supposer cependant que les armes parlantes des comtes du Viennois ne fussent qu'une réminiscence de l'hippocampe. *Il est prouvé*, dit M. Morin-Pons, *que les comtes d'Albon prenaient le titre de Dauphins longtemps avant que le* dauphin *leur servît d'armoiries.* » Mais je n'ai jamais dit le contraire, ou, si j'ai semblé le dire, c'est que ma plume a trahi ma pensée. Je me suis mal exprimé, je le reconnais, en disant que ces princes choisirent le dauphin *peut-être par tradition* pour leurs armoiries *et qu'ils en prirent le nom*... Dans ma pensée, leur nom est bien antérieur, et ce n'est que par un retour *sur le passé légendaire* qu'ils durent avoir l'idée d'adopter le dauphin, dont la forme rappelait un peu l'emblème des ancêtres... Tous ceux qui ont étudié les lois des diverses dégénérescences de types que l'on connaît, conviendront avec moi que celle-ci est fort plausible, et j'ajouterai que j'ai déjà reçu bien des lettres qui me donnent à penser que je suis dans le vrai. Cependant, je ne me fais pas d'illusion sur ce que l'hypothèse que je viens de répéter ici peut avoir de hasardé ; mais, je l'ai déjà dit ailleurs, en l'absence de données positives, de docu-

(1) *Le trés. de Laveyron*, p. 26.

ments certains, n'est-ce pas un devoir, pour le numismate, de chercher en s'appuyant sur les indices même les plus légers? Les champs de l'hypothèse ne sont pas, que je sache, clos d'une muraille tellement élevée, qu'on ne puisse plus y entrer que sur l'aîle des chimères... Qui sait si, parmi celles que j'ose mettre en avant, il ne se trouvera pas quelque bonne vérité !... L'erreur, du reste, ainsi que l'a fort bien dit M. Pasteur, est une des formes de la pensée : elle est le fruit d'un effort, et tout effort est respectable.

Ce qui précède se rapporte, vous le voyez, aux seules monnaies *anépigraphes* au type de l'hippocampe. Arrivons maintenant à celles qui offrent une légende et dont je crois la description bien à sa place au point où nous en sommes, et après la longue dissertation à laquelle je me suis livré depuis l'enregistrement de la première série (¹).

4. ΝΝΑCO ou COϽΩ; Tête à droite couverte d'un casque à cimier, comme les précédentes.

Rev. Anépig.; Hippocampe à droite (Pl. IV, n° 59) 1

5. ΜΝΑCO ou COϽΩ; Même tête à droite, dont le casque, malheureusement, n'a pas trouvé place sur le flan lors de la frappe.

Rev. Anépig.; Même hippocampe (Pl. IV, n° 60). 1

2

(¹) *Voir* pp. 40 et 41.

Report . . . 2

6. *Anépig.* (?); Même tête à droite.

Rev. CALL, ou CRIIL, ou ODII, ou OALL(?) (Pl. IV, n° 61). 1

Pièces. . . 3

M. de Lagoy a précédé tous les autres numismates dans l'attribution de la première, ou plutôt des deux premières de ces pièces, — car elles n'offrent qu'une variété de la même légende, — et il a voulu la faire à *Magusa* ou *Magusum* de Batavie, uniquement parce que c'est dans ce pays qu'on a découvert les inscriptions en l'honneur d'*Hercules Magusanus*. *Magusa* est une cité problématique qu'on ne sait où placer. L'honorable numismate reconnaît, du reste, que les mêmes médailles *sans légende* sont trouvées dans la France méridionale. « Ce gisement, il faut l'avouer, ne viendrait pas, dit-il, à l'appui de l'attribution à *Magusa* des Bataves de la médaille avec la légende MAGVS. Mais, on peut le dire, la fabrique de cette dernière pièce n'est pas exactement semblable à celle des anépigraphes. On y remarque un relief beaucoup plus fort et une plus grande rudesse d'exécution. Nous trouvons des exemples dans la numismatique gauloise, que, soit à cause d'une alliance particulière, soit à cause d'une confédération pour la défense commune, divers peuples éloignés avoient quelquefois adopté les mêmes types monétaires. Il n'est pas douteux aussi que souvent les monnoies peuvent avoir été transportées d'un lieu dans un autre. J'ai trouvé dans les fouilles de *Glanum*, à Saint-Remy, des pièces d'argent avec la

légende DVRNACOS; cela ne donnera cependant l'idée à personne de contester leur attribution à *Tornacum*, malgré l'éloignement de cette ville du lieu de la découverte de ces médailles (1). »

Il ajoute un peu plus loin, d'après le baron Walkenaër (dans son ouvrage sur la *Géographie des Gaules*, t. I, p. 499) : « M. Millingen a trouvé à Chambéry un certain nombre de médailles antiques avec le nom de MAGVSA, comme nom de ville.... » ; et cette opinion devient aussitôt pour lui une preuve décisive que « l'existence de cette ville paraît assez démontrée, et que la position qu'on lui assigne, d'après les monuments du moyen âge comparés avec la carte moderne, devient extrêmement probable. »

Je me contente de constater que, pour une pièce au nom de MAGVS, qu'il tenait de M. Millingen et qui faisait sans doute partie de celles, *en certain nombre*, trouvées à Chambéry par cet archéologue, — portant la même légende et dont on ignore la destinée, — M. de Lagoy s'est lancé dans une hypothèse bien cherchée ; et j'avoue que l'état de parfaite conservation, que le dessinateur a donné à cette médaille, me jette dans le plus grand doute sur la fidélité de sa reproduction. Ne lui a-t-on point fait dire ce que l'on a voulu y lire ?... L'état des pièces que j'ai trouvées dans le trésor d'Hostun, et dont la lecture est,

(1) Cette dernière appréciation, on le voit, vient encore corroborer, malgré l'effet contraire qu'a voulu produire le savant numismate, l'opinion générale qui a définitivement restitué les médailles à la légende DVRNACVS ou DVRNACOS au Midi de la France. (*Voir* ce que j'en ai dit plus haut, pp. 17 et 66.)

on l'a vu, assez incertaine, me met en défiance... et j'aime mieux attendre encore avant de me prononcer, mais non, Monsieur, sans vous faire part des quelques réflexions qu'elles me suggèrent et que je vous soumettrai tout à l'heure.

Après M. de Lagoy, vint Lelewel; et le savant Polonais dit aussi son mot (1).

« Elle (cette inscription) a dans son coin tout ce qu'il faut pour prouver qu'elle est gauloise, qu'elle appartient à l'époque romaine, qu'elle a pu être fabriquée dans un pays aquatique; mais rien qui puisse faire présumer le culte postérieurement introduit d'Hercule, qui devint topique par l'épithète de *Magusia*. Quelques inscriptions lapidaires, dont l'époque est indéterminée, mais qui sont postérieures à la monnaie trouvée dans le bas pays du Rhin, courant vers la mer, et la monnaie de Postumus, fabriquées trois siècles plus tard, exclusivement en Gaule, font croire que cette épithète prit son origine en Gaule, et que sa localité se trouve dans le pays des Bataves. L'inscription *Magus* de la pièce gauloise confirme cette présomption et se rejette sur Mahusenham du moyen âge, situé près de Duerstede. En même temps elle nous assure qu'elle ne signale aucune divinité topique, mais le nom d'une localité, et que la monnaie gauloise fit inscrire quelquefois des localités obscures qui ne furent pas mentionnées par les géographes anciens, etc. »

M. Hucher n'a pas reproduit cette médaille dont il a

(1) *Études num. et arch. : Type gaulois, ou celtique;* Bruxelles, Voglet, 1841, p. 273, pl. VIII, n° 11.

mis en doute l'authenticité dans le *Catalogue critique des légendes des monnaies gauloises* placé à la fin de son *Art gaulois* (¹). Pour moi, qui ai de bonnes raisons de la considérer comme vraie, j'en suspecte seulement, ainsi que je l'ai déjà dit, le dessin de trop de perfection et la légende d'une conservation trop *parfaite*.

Je comprends le doute chez M. Hucher; mais, devant mes découvertes, je ne puis plus l'admettre. Je ne lirai pas MAGVS et je n'attribuerai pas cette médaille à *Magusa*. Non ! Cette monnaie appartient aux Allobroges, il n'est plus permis d'en douter.... Mais comment l'interpréter? Je ne vois aucune ville dont le nom puisse se plier à être représenté par MVACVS, MVACOS ou MIACOS.... Je ne vois aucun nom de chef non plus auquel appliquer les cinq lettres de cette inscription.... Et puis, cette légende, suis-je bien assuré de la lire sans me tromper, sans même hésiter? Voyez comme l'imagination peut aller loin, en cherchant une interprétation plausible : on pourrait, en effet, la lire de plusieurs façons.

Pour celle de nos médailles qui possède une légende du côté de la tête, il en existe deux exemplaires dont l'un peut se lire MVACOS (M et V conjugués) et l'autre MVACOS (V et A conjugués). Si je dis MVACOS, convenons dès à présent que c'est afin de ne pas répéter constamment MVACVS, ou MVACOS, ou MVACS, ou MIACOS, etc. La leçon ne peut avoir d'importance

(¹) 2e partie, p. 151.

« MAGVS, arg. (Magusa?) — *Rev. num.*, 1840, p. 16, avec la vig., art. de Lagoy. Lelewel, pl. VIII, n° 11, d'après la précédente. On doute de l'authenticité de cette médaille. »

actuellement ; mais elle peut en prendre par la suite, surtout avec des pièces mieux conservées. Pour le moment, nous sommes en quête d'un simple déchiffrement de légende, et je ne cherche pas à vous celer mon embarras. Voyez plutôt.

Si je lis MVACVS et que je veuille y découvrir un nom de nationalité, je me heurte à l'impossibilité d'en trouver un dans nos contrées, parmi leurs diverses peuplades, qui puisse se rapprocher de cet ethnique. Si un nom de localité, je ne trouve que des dénominations ayant avec lui plus ou moins de rapport et dont l'obscurité ou la position actuelle ne peut justifier cette assimilation. Si un nom d'homme ou de chef, je me trouve lancé dans une voie dont il me sera bien difficile de sortir. Je pourrais, en effet, mettre en avant le nom fort problématique de MVACVS ou MVACOS, qui vous paraîtrait sans doute peu acceptable ; ou bien, avec beaucoup de bonne volonté, un nom latin, MVNACVS ou MVNACIVS, qui serait, il faut l'avouer, bien curieux sur notre monnaie, surtout à une époque où Munatius Plancus écrivait à Cicéron sa fameuse lettre « *ex finibus Allobrogum* »... « Depuis César jusqu'à Auguste, a dit M. de la Sizeranne, les types varièrent d'une contrée à l'autre. Certains peuples émettaient des pièces mixtes, sur lesquelles figuraient d'un côté le nom du gouverneur romain et de l'autre le nom du chef gaulois.... »

Nous lançant à corps perdu dans le domaine de l'hypothèse et revenant à l'idée d'une dénomination locale, je trouve encore le singulier rapprochement que voici. Vous avez observé combien souvent, sur les médailles gauloises,

les A ne sont pas barrés. Me servant de cette remarque et l'appliquant à notre inscription, je lis encore ANVACVS ou COS, et je rapproche ce nom, imaginaire sans doute, de celui d'Annecy, dont nous ignorons la forme antérieure à celui de *Bautæ*, qui n'est venu qu'avec la domination romaine, mais que nous retrouvons, au moyen âge et dans les siècles qui le suivirent, sous plus de quarante formes différentes, ainsi qu'on l'a vu plus haut (p. 33).

Tout cela, vous le voyez, n'est assis sur aucune base positive ou solide... Mais M. de Saulcy, devant qui j'émettais les mêmes *idées*, vers la fin de juillet 1880, en lui montrant mes précieuses découvertes, et à qui je soumettais mes perplexités, — qu'il partageait, il faut bien le dire, au même degré que moi, devant l'état de conservation de ces légendes, — me disait, avec cette bonté et cette franchise aimable que nous lui avons tous connues : Parlez, parlez, mon cher confrère... Il ne faut pas appréhender les suppositions là où règne l'incertitude. C'est avec les hypothèses que l'on arrive à la vérité... J'en ai fait toute ma vie. Je n'ai pas craint de me tromper... Voyez ce qui m'est arrivé avec vous-même. Sur vos anciennes indications des trouvailles de monnaies au type de l'hippocampe dans le département de l'Isère, — et en y ajoutant celles qne je tenais d'honorables mais un peu crédules correspondants, dont les allégations étaient basées sur des *on dit* non vérifiés et adoptés par eux de bonne foi, — j'ai donné comme une chose acquise que ces monnaies devaient être attribuées *à la région des lacs* et surtout *aux bords du lac Léman*. Cette idée devait naturellement germer dans mon imagination : des hippocampes, une

région abondante en vastes étendues d'eau, et, là seulement, ces curieuses découvertes !... Mais ce que vous me dites de votre enquête me prouve que j'avais trop généralisé, et je m'empresse de reconnaître maintenant que cette région des lacs doit être singulièrement amoindrie, et qu'en somme l'hippocampe peut bien ne pas avoir la valeur *aquatique* que j'ai voulu lui donner, et n'être qu'un symbole ethnique dont j'ignore pour le moment la valeur relativement au pays des Allobroges... Oui, je n'ai pas craint de me tromper... On m'a fait des objections : je les ai combattues ou je me suis incliné... Et de tous ces combats, la vérité a presque toujours fini par sortir victorieuse. Ne craignez donc pas d'émettre vos idées, puisque vous en avez. Bonnes ou mauvaises, elles seront pesées, acceptées ou repoussées, et vous n'en aurez pas moins rendu service à la science. Vous allez publier ces remarquables pièces de l'Allobrogie : ne redoutez pas l'exposition de toutes vos conjectures, de toutes les leçons, imaginaires ou non, que vous venez de faire passer devant mon esprit et mes yeux. Si vous vous trompez, ce qui n'appartient qu'à ceux qui cherchent et qui produisent leurs idées, vous serez, comme cela m'est arrivé souvent à moi-même, heureux d'avoir fourni une occasion de rectifier une erreur commise par vous. Il y a du bon, il y a de l'incertain dans tout ce que vous suggère votre imagination, et je vous dirai, comme l'Abbé de Citeaux au siège de Béziers : Frappez, Dieu saura distinguer les siens...

Et je m'exécute, Monsieur ; je dis tout ce qui me passe par la tête... On vanera après moi... Dieu veuille que la

numismatique trouve encore quelques bons grains à recueillir après cette opération !...

J'arrive à notre dernier exemplaire, le n° 6, avec la légende CALL ou ODII, etc.

Je ne crains point d'avouer que, devant le pitoyable état de cette légende, il m'est impossible de m'arrêter à aucune idée raisonnable, ou même ayant quelque apparence de raison. Cependant, je rapprocherai cette inscription monétaire, telle que je la déchiffre, de celle qui m'est signalée, entre les mains de M. Aimé Rambert, de Vichy, mais sans pouvoir m'en faire connaître la provenance exacte, par M. Changarnier-Moissenet :

« J'allais omettre, m'écrit-il, de vous donner la plus intéressante des médailles, qui se rapporte à vos raretés :

« Allobroges : denier à l'hippocampe, avec AMA (le trait de l'A conjugué avec l'M est fort accentué sur cet exemplaire). — *Rev.* ADII.

« Recueilli dans le département de l'Allier. »

Pour la légende de tête, mon cher confrère, vous pouvez, comme moi, reconnaître que celle qui m'est communiquée par M. Changarnier-Moissenet ressemble un peu à une portion de celle de MVACVS ou AVACVS ; et cette dernière leçon, avec l'A barré que je soupçonnais dans l'M initial, arriverait à l'appui de ma conjecture au sujet de la légende ANVACVS ..

Cette médaille me ferait aussi supposer que l'exemplaire de la trouvaille d'Hostun doit avoir possédé la même légende à l'avers; ce que je ne puis néanmoins affirmer, à cause du mauvais état et de l'échancrure de la pièce.

Quant à la légende du revers, c'est, à n'en pas douter,

la même que celle de la médaille dont je vous entretiens ici et que j'ai cru, devant ses restes informes, pouvoir interpréter de tant de manières différentes... ODII, pourtant, s'en rapprochait déjà. Je me demande seulement, ne l'ayant pas vue en nature et ne sachant où elle se trouve, si elle a offert à son premier initiateur plus de certitude de lecture que la mienne. Espérons-le et attendons encore. Nous avons déjà plusieurs jalons pour la conquête de l'avenir.

Une dernière observation, Monsieur, que j'ai à vous présenter au sujet de cette médaille, est relative à son type même, comparé à celui des exemplaires sans légende. Je serais, au premier abord, tenté de la croire antérieure à ceux-ci; et pourtant, si les découvertes futures nous apportaient définitivement le nom de quelque fonctionnaire romain au lieu d'un nom gaulois, il faudrait bien se rendre à l'évidence et la considérer comme étant la dernière expression du monnayage des Allobroges.

Pour ce qui est de l'hippocampe, vous pouvez remarquer que si, sur les pièces anépigraphes, il offrait aux regards tantôt une seule nageoire, tantôt deux, les pièces actuelles présentent cette particularité que l'hippocampe est armé de trois nageoires et qu'il possède, sous le ventre, un singulier petit appendice rappelant un peu les courroies pendantes des étriers sous un cheval seilé (1). Cependant, le dernier exemplaire, celui du n° 6, n'offre pas cet appendice et ne possède que deux nageoires.

(1) Le graveur, malheureusement, n'a pas su bien rendre mon dessin, et cet objet se comprend mal sur le n° 60 (pl. IV).

J'ai déjà retracé plus haut [1] quelques lignes relatives au poids de ces monnaies provenant de la trouvaille de Moirans. Je dois profiter de l'heureuse occurrence de ma nouvelle publication pour relever une erreur que, par votre lettre du 11 février 1881, vous avez, Monsieur, eu la pensée bienveillante de me signaler dans ce travail, ce dont je vous remercie de tout cœur, en invoquant l'indulgence de mes confrères. Il n'y a que ceux qui ne font rien qui ne se trompent pas. Par une inadvertance inexplicable et qui a dû paraître, je le comprends, fort singulière à ceux que ces données numismatiques intéressent, j'ai fixé, dans un tableau, le poids moyen des pièces de cette trouvaille, mais calculé sur une base fausse, ayant oublié de multiplier le poids par le nombre des pièces. Je rétablis ici ce tableau rectifié, qui peut servir également au contrôle de notre nouveau trésor.

VEDIANTII.		
NOMBRE DES PIÈCES.	POIDS DE CHAQUE PIÈCE.	POIDS TOTAUX.
1	2.225	2.225
3	2.200	6.600
8	2.175	17 400
2	2.125	4.250
2	2.100	4.200
1	2.075	2.075
17		36.750

Poids moyen : 2gr.162m.

[1] P. 39, note 1.

VOLKS ARÉCOMIQUES.		
NOMBRE DES PIÈCES.	POIDS DE CHAQUE PIÈCE.	POIDS TOTAUX.
8	2 375	19.000
3	2.325	6.975
2	2.300	4.600
3	2.275	6.825
1	2.195	2.195
17		39.595

Poids moyen : 2gr.309m.

ALLOBROGES.					
HIPPOCAMPE A GAUCHE.			HIPPOCAMPE A DROITE.		
Nombre des pièces.	POIDS de chaque pièce.	Poids totaux.	Nombre des pièces.	POIDS de chaque pièce.	Poids totaux.
1	2.325	2.325	2	2.400	4.800
1	2 320	2.320	2	2.375	4.750
7	2.300	16.100	5	2.300	11.500
4	2.275	9.100	8	2.275	18.200
4	2.225	8.900			
17		38.745	17		39.250

Poids moyen : 2gr.279m. Poids moyen : 2gr.309m.

J'ai fait la même opération, mais en blocs spéciaux et purement allobrogiques, pour le trésor d'Hostun, me contentant des résultats précédents pour les autres peuplades, et mes pesées ont produit les moyennes suivantes :

Tête à droite. — Hippocampe à droite (199 exemplaires). Poids moyen. . . . . 2gr.300m.

Tête à gauche. — Hippocampe à gauche (65 exemplaires). Poids moyen. . . . . 2gr.100m.

Tête à gauche. — Hippocampe à droite (2 exemplaires). Poids. moyen . . . . . 2gr.400m.

J'ai pesé également les pièces à légendes, et j'ai obtenu des résultats, moins un pourtant, supérieurs aux précédents :

L'exemplaire avec la légende MVACO pèse. . 2gr.380

» » » NVACO » . 2gr.100

L'exemplaire avec OALL, ou ODII, etc. pèse . 2gr.400

mais on ne peut tirer aucune induction d'un poids constaté sur des exemplaires uniques ou isolés. Ce résultat pourtant, dont les écarts, peu sensibles pour les pièces anépigraphes, — quelques centièmes de gramme seulement, — peuvent fort bien, ainsi que vous l'avez observé vous-même, être attribués soit à l'oxydation, soit au hasard, soit à l'inhabileté des ouvriers, devient plus important dans les pesées des pièces à légendes, et cette constatation, jointe aux observations que j'ai déjà faites au sujet des types, me fait revenir à ma première idée que ces dernières pièces ont bien pu être antérieures aux précédentes. Leur rareté le prouverait encore, si l'on veut admettre qu'elles durent être retirées de la circulation pour céder la place aux nouvelles émissions.

On remarquera aussi que ces monnaies ont beaucoup plus de rapports de poids avec celles des Volks-Arécomiques, monnaies autonomes, qu'avec celles des Vediantii, imitation de la monnaie romaine, et que, par conséquent, les monnaies des Volks, comme celles des Allobroges, doivent être plus anciennes que celles de la Ligue.

IV.

Comme pour le trésor de Moirans, je placerai ici le dénombrement des diverses séries de monnaies des Volks-Arécomiques de la nouvelle trouvaille :

1. — *Anépigraphe;* Tête laurée d'Apollon à gauche.
Rev. *Anépigraphe;* Cheval galopant à gauche; au-dessus, une branche à 5 baies. (PL. IV, n° 62). 83

2. — *Anépig.;* Même tête, mais d'un type plus gras.
Rev. *Anépig.;* Même type (PL. IV, n° 63). 11
Idem; Revers du cheval (pièce incuse). (PL. IV, n° 64.) . . . 1 } 13
Idem; Avec deux têtes, mais non incuse. (PL. IV, n° 65.). . . . 1

3. — *Anépig.;* Même tête, dans un grènetis.
Rev. VOL, en bas; Cheval galopant à gauche; dessous, une branche à 5 baies; le tout, dans un trait de compas. (PL. IV, n°s 66 à 67.) 66

162

Report . . .		162
4. — *Anépig.;* Même type.		
Rev. VOL, en haut; Cheval galopant à gauche; dessous une roue. (PL. IV, n° 68 à 69)	31	32
5. — *Anépig.;* Même type.		
Rev. ΛΟΓ, en haut; Même type. (PL. IV, n° 70)	1	
Total . .		194

Rien de bien particulier à signaler dans ce contingent des Volks-Arécomiques, si ce n'est un exemplaire avec VO (Pl. IV, n° 69), au lieu de VOL, et l'exemplaire unique portant, au-dessus du cheval, les lettres ΛΟΓ, qui ne sont autres, bien certainement, que la légende VOL renversée par l'inadvertance du graveur, mais que j'ai déjà vu certaines imaginations trop zélées vouloir lire LOG (en caractères grecs)!...

Quant aux deux exemplaires de cette série que j'avais signalés dans le rapport sur la trouvaille de Moirans, il y a eu méprise de ma part au sujet du type du revers, l'animal qui y est représenté, et dont la partie supérieure de la tête manquait, étant le bouquetin des Cavares, et non le cheval des Volks-Arécomiques (*Voir* le paragraphe II).

V.

Ici encore, j'ai à signaler une erreur causée par le mauvais état de conservation d'une légende [1]. J'avais cru

[1] *Déc. de méd. gaul. à Moirans*, p. 17.

pouvoir lire INIMI sur une pièce, et je suis convaincu maintenant qu'il n'en est rien et que cette monnaie est tout simplement celle que l'on attribue à *Senas* avec plus ou moins de raison. Seulement, jusqu'ici, on avait mal représenté la légende en caractères étrangers qui y est inscrite. On avait toujours lu I ⋊ ⋊ M, et l'exemplaire en question, dont les autres signes étaient trop frustes pour laisser deviner leurs contours, permettait pourtant de reconnaître à la fin et d'une manière certaine, le caractère ʃ (I ⋊ ⋊ A ʃ) ; ce qui m'avait induit en erreur et fait succomber à la tentation de découvrir une nouvelle légende.

Le trésor d'Hostun ne renferme qu'un seul spécimen de cette monnaie. Encore est il en fort piteux état.

Anépigraphe. Tête laurée d'Apollon à gauche.
Rev. SENAS (?) : Cheval à crinière perlée galopant à gauche ; au dessous, une roue entourée d'un cercle perlé (Pl. IV, n° 71). . 1

M. de Saulcy a voulu lire IENAS et donner cette pièce à Vienne : il me soutenait encore cette thèse, lors de la visite que je lui faisais, il y a peu de mois, et qui devait être la dernière.... Mais, avec tout le respect qui lui était dû, je protestais devant le maître, comme je proteste toujours, contre une pareille attribution : cette médaille n'a aucuns rapports avec les monnaies de notre pays, où elle ne se trouve, dans les dépôts exhumés, qu'en si minime quantité, qu'il est impossible de persévérer dans une pareille pensée d'assimulation. Témoins les trois dernières trouvailles opérées dans un rayon peu

étendu autour de Vienne : 1° celle de Moirans, où il s'en trouvait trois exemplaires, y compris celui du faux INIMI; 2° celle de Laveyron (j'en ignore le nombre, M. de la Sizeranne ne l'ayant pas déterminé) ; 3° celle d'Hostun, qui n'en compte qu'un seul. Les caractères exotiques de cette pièce n'appartiennent certainement pas à notre région, et je la crois plutôt italiote. D'ailleurs, pourquoi Vienne de préférence, par exemple, à Yenne, au-dessous de la jonction des eaux du Bourget avec celles du Rhône et à une lieue du fort de Pierre-Châtel?... Pour moi, du reste, l'une de ces localités ne vaut pas mieux que l'autre en l'espèce, et le *Dictionnaire archéologue de la Gaule*, que j'ai déjà eu l'occasion de citer plusieurs fois, avoue lui-même, au sujet de cette légende, — que l'on voudrait bien lire IENAS pour y reconnaître, à la rigueur, le nom de *Vienna*, et que c'est là une pure hypothèse à laquelle il n'attache aucune importance.

M. Ch. Robert, de son côté, dans la *Description* qu'il a donnée des médailles de sa collation, a bien soin de n'y pas faire figurer cette pièce, sans attribution certaine jusqu'à présent.

VI.

Il s'est trouvé, dans le trésor de Moirans, quelques pièces impossibles à classer, vu leur mauvais état de conservation. Il en est de même pour celui d'Hostun, et je dois les mentionner ici pour compléter l'inventaire des pièces de ce dernier dépôt : elles sont au nombre de. 18

Récapitulons maintenant :

1°	Médailles de chef (?) C-OMA, COM-A, COMA, COM et OMA, avec les noms de régions (?) COOV, VIID, BRICO, VAVRO et OMA (?)		255
2°	Avec COV		1
3°	Avec COVV - CO ou VIID.		5
4°	Avec CANCI—VIID	2	6
5°	Avec DNAD.	4	
6°	Incertaines appartenant sans-doute aux variétés ci-dessus, mais à légendes frustes ou absentes.		171
7°	Médailles des Cavares ou des Allobroges montagnards		28
8°	Médailles à l'hippocampe ou des Allobroges	199	270
	Anépigraphes, type à gauche . .	67	
	Id., type à droite.	1	
	Id., type à gauche et à droite . .	3	
9°	Médailles des Volks-Arécomiques, *anépigraphes* à gauche.	83	194
	Id., *anépigraphes* à droite . . .	13	
	Id., avec VOL en bas	66	
	Id., avec VOL en haut	32	
10°	*Id.*, avec SENAS (?)		1
11°	*Id.*, frustes.		18
	Total. . .		949

J'ai fini, Monsieur, et ce n'est pas trop tôt, n'est-ce pas ? On ne peut abuser de la patience d'un lecteur plus

que je ne l'ai fait de la vôtre. J'ai été bien long, prolixe même, — je le sens bien ; — mais, selon moi, il est des choses qui ne peuvent être exposées qu'en ne laissant échapper aucun détail, et qu'il faut considérer sous toutes leurs faces, afin que le lecteur soit complètement édifié. Il n'est pas donné à tout le monde de prendre Tacite pour modèle, et pour mon compte — ne croyez pas pour cela que je veuille le déprécier, — je suis persuadé que Tacite aurait fait un fort médiocre numismate....

Peut-être, arrivé à la fin de cette lettre, regretterez-vous de m'avoir témoigné trop de confiance en me demandant la peau de l'ours avant que je l'eusse jeté par terre.... Si vous estimez que je n'ai pas réussi, soyez donc impitoyable. Si, au contraire, vous trouvez quelque intérêt à la lecture d'un écrit à l'étendue duquel l'influence persuasive de M. de Saulcy n'a pas été étrangère, veuillez lui permettre de prendre place à côté des travaux de confrères qui, depuis dix ans, m'ont donné tant de preuves d'estime et de sympathique bienveillance.

A la fin de ses comédies, Térence provoquait habituellement l'approbation du parterre. Le *Plaudite cives* est loin de ma pensée.... J'aime mieux terminer cette étude par un emprunt fait à l'un de vos plus charmants esprits, par un apologue que le baron Stassart a placé en tête de son recueil de fables, son principal titre de gloire littéraire.

De la vive alouette, un jour, le chant joyeux
Près d'un bosquet se fit entendre.

« Eh quoi! » dit le merle envieux,
« C'est l'alouette... en croirai-je mes yeux ?
« Au prix de la musique elle oserait prétendre !
« Sifflons pour déjouer ce projet odieux. »
Et le voilà qui siffle au mieux.
Un accompagnement semblable
Déconcerterait Amphion :
L'alouette en perdit la respiration.
« En quoi donc est-elle blâmable? »
Dit un ramier fort serviable
Qui, perché sur l'arbre voisin,
De la chanteuse écoutait le refrain :
« Lorsque le rossignol commence,
« Par respect les oiseaux gardent tous le silence;
« C'est le vrai phénix de ces bois ;
« Mais on peut bien, en son absence,
« Plaire un moment sans égaler sa voix. »

Du ramier le public aura-t-il l'indulgence ?
De l'alouette ai-je les droits ?
Oui, dit l'amour-propre d'avance :
L'amour-propre se trompe et nous trompe souvent.
Gare! gare le merle au sifflet discordant !

Agréez, Monsieur et honorable confrère, l'expression de mes sentiments les plus respectueux.

G. Vallier.

Grenoble, février 1881.

LIGUE CONTRE ARIOVISTE.

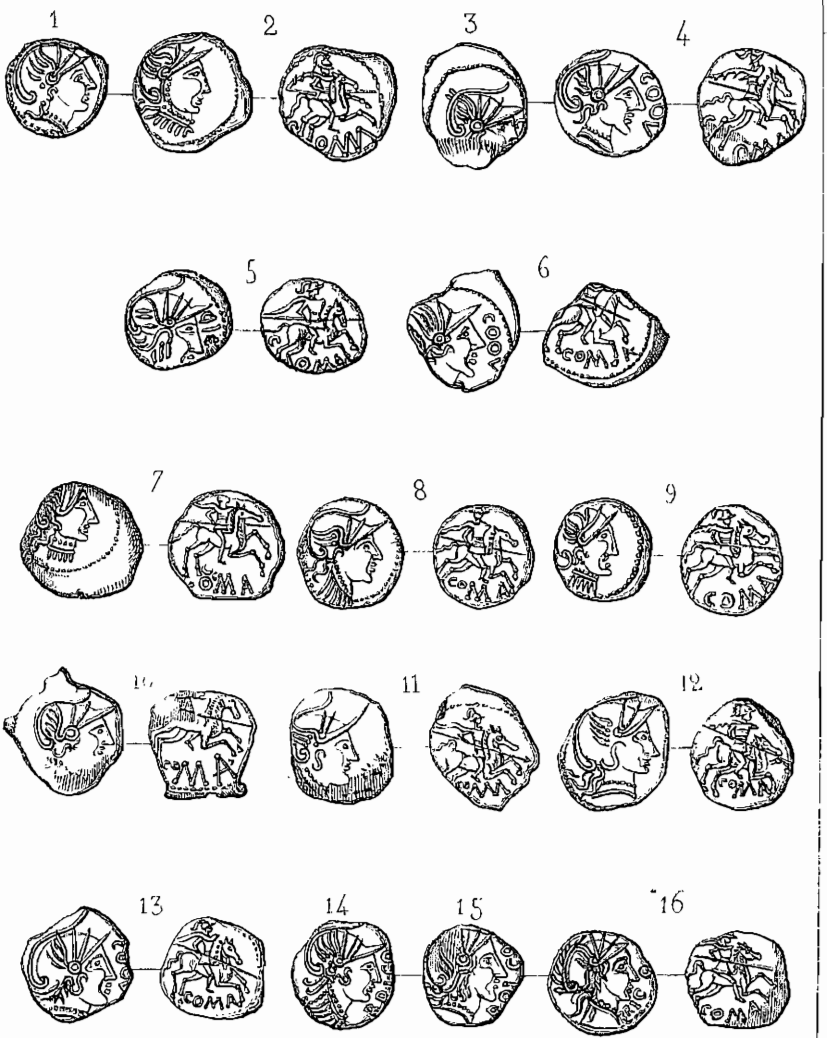

TROUVAILLE D'HOSTUN

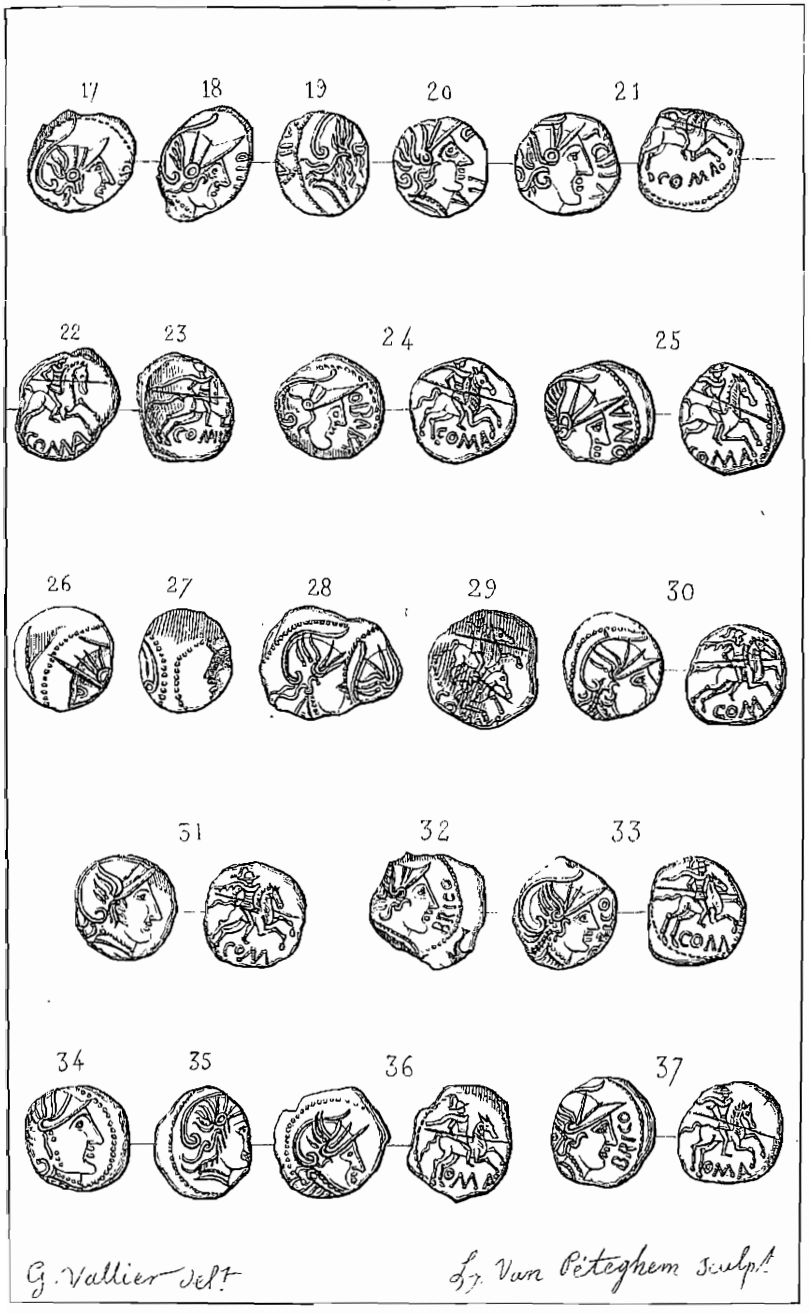

TROUVAILLE D'HOSTUN.

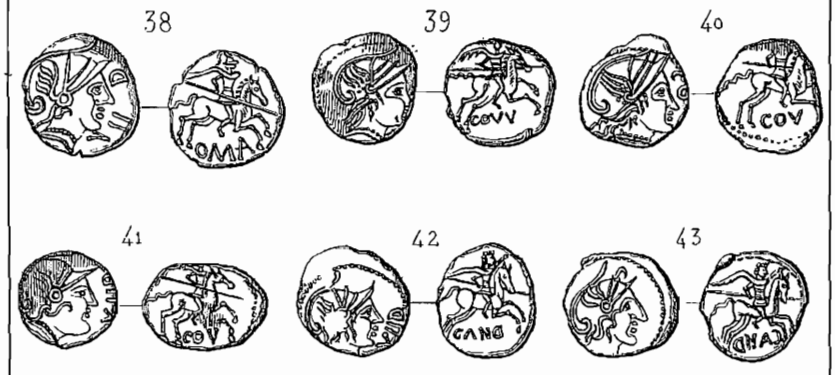

CAVARES OU ALLOBROGES MONTAGNARDS

ALLOBROGES

G. Vallier del.t — G. Van Potteghem sculp.t

TROUVAILLE D'HOSTUN

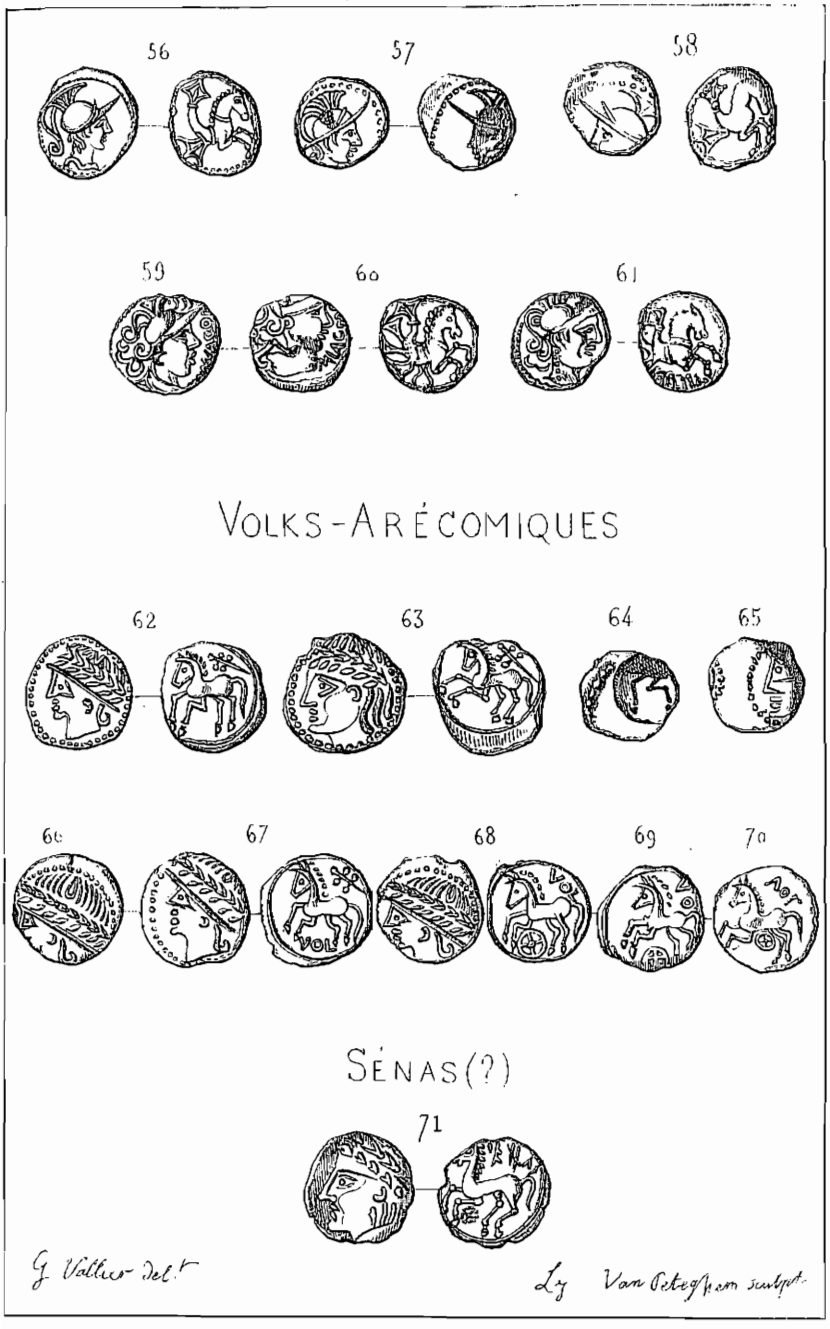

TROUVAILLE D'HOSTUN